



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 26 octobre 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour extraordinaire d'une assemblée du conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour extraordinaire d'une assemblée du conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 septembre 2016, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 septembre 2016, à 8 h 30

10.006 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 octobre 2016, à 8 h 30

10.007 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 octobre 2016, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal - 1167334008

Accorder un contrat de services techniques à Excavation L. Martel inc. pour le tamisage de sols de types A ou AB au CESM et la mise en pile par convoyeur de la terre tamisée pour une somme maximale de 222 476,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15541 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.002 Contrat de services professionnels

CE Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal - 1166316023

Conclure une entente-cadre de services professionnels à Legico-CHP inc., pour la réalisation d'estimation de projets de construction et d'aménagement sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Appel d'offres public 16-15493 (3 soumissionnaires) (Montant estimé : 291 749,06 \$, taxes incluses) - Approuver un projet de convention à cette fin

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble concernant la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.004 Immeuble - Location

CE Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1166406002

Approuver, aux mêmes conditions, une prolongation de 6 mois du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Projet Sol, à des fins d'opération des services de restauration, les trois espaces à cet effet au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie d'environ 465 mètres carrés, moyennant un loyer établi en fonction des ventes nettes annuelles et estimé à 50 000 \$, plus les taxes applicables

20.005 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1163381001

Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2016, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et de celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

20.006 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1167065003

Accorder un soutien financier non récurrent de 34 604 \$, pour l'année 2016, à La Rue des Femmes pour la réalisation de son projet de travaux correctifs aux fenêtres et à l'ensemble du bâtiment qu'il occupe - Autoriser un virement budgétaire de 34 604 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports - Approuver un projet de convention à cet effet

20.007 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1161179012

Accorder une contribution financière non récurrente de 9 750 \$ à l'Association des gens d'affaires de Guoin Ouest afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec - Approuver un projet de convention à cet effet

20.008 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale, Cabinet du directeur général - 1161353007

Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'Association des étudiants et étudiantes en génie de l'Université McGill pour l'organisation de la Conférence sur la diversité en ingénierie, CDI 2016 qui se déroulera à Montréal du 18 au 20 novembre 2016 - Approuver un projet de convention à cet effet

30 – Administration et finances

30.001 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1167447001

Augmenter les crédits alloués au projet Emploi Nexus de 10 000 \$ en 2016 et de 85 000 \$ en 2017 par un réaménagement de l'enveloppe financée par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1164368006

Adopter une ordonnance en vertu de l'article 62 du Règlement sur les tarifs (15-091) afin d'ajouter une offre promotionnelle à la grille tarifaire de BIXI Montréal pour la fin de la saison 2016

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1163496010

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er juillet 2016 au 30 septembre 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière

60.002 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164396017

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er septembre 2016 au 30 septembre 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1163599001

Prendre acte de la réponse du greffier sur la recevabilité d'un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (Faire offrir par la Ville un immeuble pour être converti en centre de santé pour Premières Nations, Métis et Inuit à Montréal)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	21
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	0

CE : 10.002
2016/10/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2016/10/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 21 septembre 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1498

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 septembre 2016, en y retirant les articles 20.016, 20.017 et 20.023, et en y ajoutant les articles 20.030 et 30.016.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1499

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 1500

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 1501

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense de 101 812,69 \$, taxes incluses, afin d'exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé à Les entreprises électriques L.M. inc. (CE14 1851) pour le service d'entretien préventif de diverses génératrices dans les bâtiments de la Ville, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, majorant ainsi le montant total du contrat de 192 537,14 \$ à 294 349,83 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1164512004

CE16 1502

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 48 mois ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats, selon la survenance du premier de ces deux événements, pour la fourniture sur demande de travaux de carottage dans les chaussées;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats # 1, # 2 et # 3, aux prix unitaires de leur soumission, soit pour les montants maximums indiqués en regard de leur nom, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15401 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Contrat</u>	<u>Firme</u>	<u>Montant du contrat (taxes incluses)</u>
# 1	<i>Solmatech inc.</i>	147 599,16 \$
# 2	<i>Groupe ABS inc.</i>	211 186,08 \$
# 3	<i>Groupe ABS inc.</i>	279 237,02 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1163855001

CE16 1503

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Beauregard Environnement ltée, plus bas soumissionnaire conforme selon l'option choisie par la Ville, un contrat d'une durée de vingt-quatre mois pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 993 897,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14981 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1163438004

CE16 1504

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 827 820 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de traitement de 10 000 tonnes supplémentaires par année pour le compostage de résidus mélangés pour la dernière année, dans le cadre du contrat accordé à 142975 Canada Ltée (Mironor) (CG15 0158), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 311 280 \$ à 4 139 100 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1162621003

CE16 1505

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder trois contrats aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes, pour des durées de 3 ou 5 ans, avec une option de prolongation d'une année, pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15477 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel;

Adjudicataire	Contrat	Montant (TTC)
A&O Gendron Inc.	AHU-103-1619	3 480 720,68 \$
Déneigement Moderne Inc.	MHM-102-1621	5 483 712,95 \$
	MHM-104-1621	5 753 740,39 \$
TOTAL		14 718 174,02 \$

TTC : Toutes taxes comprises

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- de confirmer que l'entreprise J.L. Michon Transports inc. est écartée de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville en vertu de la Politique de gestion contractuelle, pour une période de 5 ans, à compter du 9 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1164631010

CE16 1506

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans, pour l'acquisition sur demande de tracteurs compacts articulés de 47 hp à voie étroite et à poste de conduite arrière;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire, J. René Lafond inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15257 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1163447002

CE16 1507

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
- 2 - d'accorder à Conception et gestion intégrées inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 27 mois, le contrat pour la gestion du Complexe sportif Marie-Victorin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 692 003,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15187 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 219 026,07 \$, taxes incluses;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1164815005

CE16 1508

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois, avec option d'une prolongation de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal ;

- 2 - d'accorder à Distributions LG inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO16-15299 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1163433004

CE16 1509

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Transvrac Montréal-Laval inc., pour la fourniture de services de transport de neige, pour une somme maximale de 8 905 864 \$, pour l'hiver 2016-2017, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1160587005

CE16 1510

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1. d'autoriser une dépense de 8 710 812,40 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Norgereq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 296 012,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5825;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1166676001

CE16 1511

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 23 951 419,52 \$, taxes incluses, pour la construction du bassin de rétention Rockfield, d'une capacité de 45 000 mètres cubes, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à EBC inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 951 419,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5005-EC-143-02-06C;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1163334015

CE16 1512

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Allia Infrastructures Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la préparation de sites (ozonation et poste électrique) dans le cadre du projet de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 546 696, 38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 7309-AE;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1163334021

CE16 1513

Vu la résolution CA16 22 0336 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 6 septembre 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 618 237,19 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie reliés à l'élaboration des plans et devis et la surveillance environnementale requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à- Bois (nord et sud) et la place des Quatre-Bassins du projet Les Bassins du Nouveau Havre;
- 2 - d'accorder à Les services intégrés Lemay et associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 797,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211613;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1167353001

CE16 1514

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de convention par lequel Kanva architecture inc., lauréat du concours « Vivre le chantier Sainte-Cath! » et Blackwell Bowick Partnership limited, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis en design, pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 800 000 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux conditions prescrites au règlement du concours et aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1166086001

CE16 1515

Vu la résolution CA16 210240 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 6 septembre 2016;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 128 729,09 \$, taxes incluses, représentant 78,5 % du coût total du contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique et évaluation environnementale pour diverses rues dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder un contrat par lequel Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 163 935,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S16-019;
- 3 - d'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1166459007

CE16 1516

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de convention d'échange de services entre la Ville de Montréal et le Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin, selon les termes et conditions y stipulés;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1164815004

CE16 1517

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente de confidentialité entre l'Université de Sherbrooke, la Ville de Montréal et Matériaux King et compagnie pour la fabrication d'un matériau de jointoiement pour les pavages en pierres naturelles développés dans le cadre du contrat de recherche octroyé à l'Université de Sherbrooke.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1163855002

CE16 1518

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville et l'Agence métropolitaine de transport portant sur l'occupation temporaire et permanente du domaine public, dans le cadre de la construction d'un chemin d'évacuation d'urgence dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies en lien avec la gare de Pointe-aux-Trembles du Train de l'Est.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1165135001

CE16 1519

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est les droits détenus dans une emphytéose ainsi que des équipements, pour la somme de 15 400 000 \$, ainsi qu'un terrain et des équipements appartenant au Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin, pour la somme de 3 100 000 \$, relativement à un immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 3 936 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout substantiellement conforme au projet d'acte joint, de l'avis de la Direction des affaires civiles;
- 3 - d'approuver un usufruit en faveur de la Ville de Montréal, pour une durée de 30 années, relativement à un terrain appartenant au Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin, situé au 7000, rue Marie-Victorin, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué d'une partie du lot 3 936 657 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, représentant une superficie de 51 169,1 mètres carrés en contrepartie de l'engagement de la Ville d'aménager au moins un terrain de soccer synthétique avec éclairage et d'entretenir les cinq terrains de soccer/football, le tout substantiellement conforme au projet d'acte joint, de l'avis de la Direction des affaires civiles;
- 4 - d'accepter les stipulations en faveur de la Ville contenues dans la convention de retenue signée par le Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin, le Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est et M^e Stéphane Brunelle;
- 5 - de décréter que le conseil municipal de la Ville exerce les compétences de la Ville à l'égard de cet équipement suivant son acquisition, et ce, conformément à l'article 94 de la *Charte de la Ville de Montréal*;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1161368003

CE16 1520

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1^{er} juin 2017, des espaces aux 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 6^e étages, de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pieds carrés, à des fins bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service des finances à la hauteur de 32 264 008,83 \$, net des ristournes de taxes, pour les exercices de 2017 à 2026 conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- 4 - d'autoriser une dépense de 549 304,44 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 630 René-Lévesque West Property Co.;
- 5 - d'autoriser une dépense de 2 956 294,69 \$, taxes incluses, en incidences;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1164069005

CE16 1521

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une contribution financière de 10 000 \$, à même le budget de fonctionnement, au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaine (CERIU) pour le financement d'un guide de surveillance des infrastructures municipales et d'un inventaire des logiciels de gestion des infrastructures municipales;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1167429001

CE16 1522

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent maximal de 98 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest afin d'assurer la promotion de l'image de marque et accroître la notoriété du réseau PME MTL en 2016 et 2017, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du Gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1166751001

CE16 1523

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de services professionnels, de gré à gré, pour l'année 2016, entre la Ville et La Coopérative de solidarité WebTV.COOP, visant le sous-titrage des séances publiques du conseil municipal, pour une somme maximale de 34 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de services professionnels, de gré à gré, pour l'année 2017, entre la Ville et La Coopérative de solidarité WebTV.COOP, visant le sous-titrage des séances publiques du conseil municipal, pour une somme maximale de 125 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service du greffe d'un montant de 125 000 \$ pour 2017 et les années subséquentes;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1164320002

CE16 1524

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Organisation du Sommet Mondial du Design (OSMD) (CG15 0409) à l'égard des dates de remise des documents et de la date de fin de la convention.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1161084002

CE16 1525

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville et l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent relativement à la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1166874001

CE16 1526

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé dans le prolongement ouest de la 47^e Rue, à l'ouest du boulevard Pie-IX, constitué du lot 2 213 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de construction d'un bassin de rétention des eaux et d'utilisation d'une cour de services temporaire;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 3 794 175 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1164435011

CE16 1527

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE16 1411 du 31 août 2016;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles J. Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les articles mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15090 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>
Kemira Water solutions Canada inc. (Somme totale : 2 541 671,85 \$, taxes incluses)	Article 1 Alufer : 933 884,44 \$ Article 3 Aluminate SAX-23 : 240 734,66 \$ Article 9 PAX XL-3932 : 827 820 \$ Article 14 Sulfate d'aluminium acidifié à 5% : 539 232,75 \$
Produits Chimiques CCC Itée (Somme totale : 460 742,19 \$, taxes incluses)	Article 4 Charbon activé : 460 742,19 \$
Brenntag Canada Itée (Somme totale : 952 441,40 \$, taxes incluses)	Article 5 Chlore liquide 68 kg : 19 448,02 \$ Article 6 chlore liquide 907.2 kg : 572 431,78 \$ Article 13 soude caustique liquide 50 % : 360 561,60 \$
Veolia Water Technologie Canada inc. (Somme totale : 249 380,78 \$, taxes incluses)	Article 11 Polymère Hydrex : 249 380,78 \$
Univar Canada Itée (Somme totale : 564 067,35 \$, taxes incluses)	Article 12 Silicate de sodium : 431 156,25 \$ Article 15 Thiosulfate de calcium 30 % : 132 911,10 \$
K + S Sel Windsor Itée (Somme totale : 1 646 551,23 \$, taxes incluses)	Article 16 Sel-chlorure de sodium pour la production d'hypochlorite de sodium 0.08 % : 1 646 551,23 \$
<u>Total des ententes : 6 414 854,80 \$</u>	

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1165271002

CE16 1528

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, sous réserve de l'autorisation du gouvernement du Québec, la conclusion d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires mondiales du Canada concernant le Projet d'informatisation du Registre foncier en Haïti;

- 2- d'autoriser le maire de Montréal à signer l'accord de contribution avec le ministère des Affaires mondiales du Canada pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser uniquement les intervenants permanents de la Ville détenant une assurance collective qui répond aux besoins à bénéficier de congés autorisés à 100 % pour les absences liées aux vaccins, les visites médicales, les formalités pour l'obtention de passeports, la formation pré-départ, la prolongation du séjour pour des raisons incontrôlables et à aller en mission.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1164834001

CE16 1529

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à signer une entente relative à un projet accrédité Accès Condos avec Construction Nadiamona inc. pour la réalisation d'unités résidentielles, sur un terrain situé au 10438, boulevard Guin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- 2 - d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à revendre éventuellement toute unité d'habitation ou de case de stationnement acquise, le cas échéant, par la SHDM dans le cadre de cette entente.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1167216001

CE16 1530

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à signer une entente relative à un projet accrédité Accès Condos avec SEC Merlin Contrecoeur pour la réalisation des phases 5 et 6 du projet Faubourg Contrecoeur dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- 2 - d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à revendre éventuellement toute unité d'habitation ou de stationnement acquise, le cas échéant, par la SHDM dans le cadre de cette entente;
- 3 - d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à vendre les terrains portant les numéros de lots 4 974 782 et 4 061 763 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à SEC Merlin Contrecoeur.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1167216002

CE16 1531

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, que la Division sécurité et aménagement du réseau artériel - Direction des transports - Service des infrastructures, de la voirie, et des transports prene en charge l'entretien du Plan lumière du Vieux-Montréal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1163113003

CE16 1532

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux conseils d'arrondissement de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pitbull, entre le 1^{er} octobre 2016 et le 1^{er} mars 2017, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1165086005

CE16 1533

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 2 056,21 \$, relative au déplacement de M. Dimitrios (Jim) Beis, membre du comité exécutif, responsable de l'approvisionnement, des sports et loisirs ainsi que des communautés d'origines diverses, du 8 au 13 octobre 2016, à Lausanne (Suisse), afin de participer à la Réunion annuelle des Villes Olympiques et à la troisième édition du « *Smart Cities & Sport Summit* »;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1161680001

CE16 1534

Vu la résolution CA16 22 0370 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 6 septembre 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le versement dans le domaine public du lot 4 140 958, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de parc et d'espace vert;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1166860001

CE16 1535

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater le Bureau de la présidence du conseil afin :
 - d'assurer la coordination sur la mise en œuvre du plan d'optimisation de la sécurité de concert avec la Division sécurité et le SPVM (R-1);
 - de rehausser rapidement le nombre de citoyens pour les séances du conseil dès l'automne 2016, tout en tenant compte des enjeux liés à la sécurité des personnes et des biens et des évaluations des experts (R-2);
- 2- de mandater le Service des communications afin de présenter, au Bureau de la présidence du conseil d'ici novembre 2016, un plan de communications et de promotion afin de faire connaître aux citoyens montréalais la démocratie participative et les activités offertes à l'hôtel de ville, la maison des citoyens (la période de questions du public au conseil de ville, les services de la halte-garderie, la webdiffusion, les expositions, les accueils protocolaires, les visites guidées, les événements d'envergure, les conseils aviseurs ainsi que les commissions permanentes du conseil) de manière à rehausser la participation citoyenne aux instances (R-1);
- 3- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 0590 ».

Adopté à l'unanimité.

30.008 1163430017

CE16 1536

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa cinquième année d'activités.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1163430016

CE16 1537

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal », dans le cadre de la 12^e édition;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1166936001

CE16 1538

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser un virement budgétaire de 20 043 490 \$, en provenance des budgets des arrondissements vers le budget du Service de la concertation des arrondissements pour financer le coût des contrats de déneigement pour les mois de novembre et décembre 2016, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1164631005

CE16 1539

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la nomination de madame Julie Pépin à titre de présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal dans la classe salariale FM9 (99 948 \$ - 124 937 \$ - 149 927 \$) à compter du 3 octobre 2016, pour un mandat d'une durée déterminée de quatre ans, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des conditions et avantages des cadres et selon les termes et conditions du contrat de travail entre la Ville et madame Julie Pépin.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1166992005

CE16 1540

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renouveler, pour une période de trois ans, le mandat du commissaire Jean Caouette à l'Office de consultation publique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1161079007

CE16 1541

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1163430018

CE16 1542

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1163430019

CE16 1543

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 1 740,47 \$, relative au déplacement, du 23 au 29 septembre 2016, de M. Richard Deschamps, conseiller de ville, afin de prendre part au High Level Forum qui se tiendra à Grenoble en France;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1160843013

CE16 1544

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (14-049) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (14-049) »;
- 3- de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

- 4- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1164570013

CE16 1545

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1166692003

CE16 1546

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » ;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le document d'accompagnement intitulé : « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Verdun aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » qui spécifie également que seul l'arrondissement de Verdun devra modifier sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;
- 2 - de demander l'avis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);
- 3 - de mandater la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 4 - de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

40.003 1162622007

CE16 1547

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour le financement de la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1162839002

CE16 1548

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est en modifiant la carte des affectations pour le secteur des Avenues et les paramètres de densité pour une propriété institutionnelle située en bordure de la rue Jarry Est.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1161010015

CE16 1549

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} août 2016 au 31 août 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1164396014

Levée de la séance à 12 h 05

70.001

Les résolutions CE16 1498 à CE16 1549 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 28 septembre 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Denis Coderre, Maire

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1550

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 septembre 2016, en y retirant l'article 12.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1551

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à D. M. Valve et Contrôles inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, la livraison et la mise en service des vannes des réservoirs de dépotage et stockage de produits chimiques 663-M52001/002/015/016/017 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 310 736,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15297 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1163334012

CE16 1552

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Robert Hydraulique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de deux échelles aériennes isolées sur deux camions Nissan NV, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 224 466,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15410 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1166859004

CE16 1553

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Tenco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de trois ensembles de chasse-neige et aile de côté, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 133 626,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15373 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1164922002

CE16 1554

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$, plus taxes, pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman, à titre d'avocats-conseils, dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1163219011

CE16 1555

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) inc., visant l'échange de biens et services, pour la période se terminant le 30 août 2018;
- 2- d'autoriser une dépense de 10 427,37 \$, représentant le montant des taxes applicables à la valeur de l'échange;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1141543003

CE16 1556

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 14 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour la période se terminant le 31 mars 2017, à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1166367005

CE16 1557

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de mandater ASN Canada FIA pour un montant maximal de 196 700 \$, avant taxes, pour les services et frais de soumission, d'inspection, d'approbation, de suivi et d'accompagnement dans le processus d'homologation de la piste auprès de la Fédération Internationale Automobile (FIA), dans le cadre de la course automobile Formule E dans les rues du centre-ville de Montréal, à compter de 2017;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 92 930 \$ en 2016 à partir des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le Service de la culture;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1165288007

CE16 1558

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 988,70 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 11 et 12 septembre 2016, à Sept-Îles, dans le cadre de la tournée des régions du Québec;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1160843012

CE16 1559

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 1 003 \$ relativement au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, les 29 et 30 septembre 2016, afin de participer au Sommet sur l'habitation organisé par la Ville de Toronto, à Toronto;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1164310003

CE16 1560

Vu la résolution CA16 29 0239 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 12 septembre 2016;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2016, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin de tenir compte de la réception d'une subvention provenant du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles au montant de 8 000 \$ liée aux événements organisés lors de la fête du Canada 2016 à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1166805008

CE16 1561

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 6 658,20 \$, taxes incluses, relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif, responsable du transport, du 7 au 15 octobre 2016, à Melbourne (Australie), afin de participer au 23^e congrès mondial dédié aux systèmes de transport intelligents (ITS);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1167034002

CE16 1562

Il est

RÉSOLU :

d'adopter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), les ordonnances nos 1 à 19 jointes au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1166717004

CE16 1563

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060), en vertu de l'article 54 dudit règlement, l'ordonnance no 1 jointe au présent dossier décisionnel, pour déterminer la période de validité des permis et médailles et l'affiche annonçant la présence de chien à risque et les endroits et les conditions de garde d'animaux de la ferme dans certains arrondissements.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1165086006

CE16 1564

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), l'ordonnance no 1 jointe au dossier décisionnel déterminant les modalités de délivrance, le nombre et la validité des permis de stationnement universels.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1160335006

CE16 1565

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les nouvelles conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1165899001

CE16 1566

Vu la résolution CA16 240444 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 13 septembre 2016;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour le période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1164870004

Levée de la séance à 9 h

70.001

Les résolutions CE16 1550 à CE16 1566 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 5 octobre 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1567

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 octobre 2016, en y retirant les articles 12.001 et 12.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1568

Il est

RÉSOLU :

d'appuyer le projet de modification du système de réfrigération de l'aréna Vincent-Lecavalier situé au Complexe sportif Saint-Raphaël de L'Île-Bizard, dans le cadre de son inscription au « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 - aréna et centres de curling » du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Adopté à l'unanimité.

12.003 1164265002

CE16 1569

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder à Geneq inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'instruments de recherche pour l'étude des mouvements de l'eau dans les fosses d'arbres – projet Quartier Vert Hochelaga, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 189 751,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15468 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1166688011

CE16 1570

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser la prolongation des ententes-cadre no 949660 et no 951082 conclues avec Sharp Électronique du Canada (CG14 0139), pour une période additionnelle de 24 mois, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2019, pour l'acquisition ou la location, incluant le service d'entretien, d'équipements multifonctions d'impressions, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 13-11816;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets unités d'affaire, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1165085002

CE16 1571

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour la location de machinerie, incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement à JRG Déneigement Excavation inc. (CE15 1604), pour une somme maximale de 205 054,47 \$, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 1591;
- 2 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques à signer les documents pour et au nom de la ville.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1160128003

CE16 1572

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 975 585,87 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un tronçon et la réparation du mur de soutènement du Chemin de Trafalgar, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Deric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 936 126,45 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331301;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1167000008

CE16 1573

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Gestion MC2 inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de dalles sur sol en béton armé sur le site de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 254 778,98 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 1542-AE-16;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1163334022

CE16 1574

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} novembre 2016, des locaux, d'une superficie de 839,16 mètres carrés, situés au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est, à des fins de maison de la culture, moyennant un loyer total de 2 688 321,38 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1164069007

CE16 1575

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 24 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation de la 6^e édition de l'événement Fashion Preview qui se tiendra du 24 au 26 octobre 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1163931003

CE16 1576

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'amendement prolongeant d'un an la convention de services professionnelles intervenue entre la Ville et Le Centre Intégré Universitaire de Santé et des Services Sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS), Direction régionale de santé publique (CM15 1490) concernant la réalisation de l'Enquête TOPO 2016 en venant modifier la fin du projet (article 14) qui passe du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017 et conséquemment la date de remise du rapport final (article 4.2) qui passe du 31 janvier 2017 au 31 janvier 2018 et modifiant en conséquence le nom du projet pour TOPO 2017, sans dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1156368004

CE16 1577

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2016, à École de percussions du Québec pour la réalisation du projet « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme ! », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1166368007

CE16 1578

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense d'un montant de 716,66 \$ relative au déplacement, le 20 septembre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à New York City, afin de prendre part au Comité de haut niveau sur la sécurité routière et à la rencontre du Groupe pilote international en économie sociale et solidaire;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1160843014

CE16 1579

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense d'un montant estimé à 4 648,19 \$ relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 15 au 23 octobre 2016, afin de participer à la conférence Habitat III à Quito, en Équateur;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1164310004

CE16 1580

Vu la résolution CA16 090246 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 12 septembre 2016;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2016, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, de soutiens financiers totalisant 45 864 \$, provenant des organismes Comité Santé et bien-être Ahuntsic, Table de Concertation Jeunesse Bordeaux-Cartierville et Participation Jeunesse, dans le cadre du programme « EnergiZ'toi »;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1161082007

CE16 1581

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le Service de la culture pour réaliser les études préalables requises, dans le cadre du nouveau Centre d'histoire de Montréal;
- 2 - de mandater le Service de la gestion et planification immobilière, en concertation avec le Service de la culture, pour trouver une nouvelle vocation à la caserne située sur la place d'Youville.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1160387002

CE16 1582

Vu la résolution CA16 27 0390 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 6 septembre 2016;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situé sur le lot 1 711 848 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1160603008

CE16 1583

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation du programme ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines);
- 2 - de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et la prolongation de deux postes temporaires civils du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;
- 3 - de procéder à la régularisation de la demande de prolongation du programme ACCES pour l'année 2015-2016;
- 4 - d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1165955001

CE16 1584

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation du programme ACCEF (Actions concertées contre les crimes économiques et financiers);
- 2 - de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 12 postes policiers et de 1 poste temporaire civil du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;
- 3 - de procéder à la régularisation de la demande de prolongation du programme ACCEF pour l'année 2015-2016;
- 4 - d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1165841001

Levée de la séance à 8 h 42

70.001

Les résolutions CE16 1567 à CE16 1584 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 12 octobre 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1585

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 octobre 2016, en y retirant les articles 20.034 et 40.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1586

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 1587

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 1588

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE16 1589

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE16 1590

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1 - de résilier le terme du contrat accordé à Les Services Ricova inc., anciennement Les Services Monde Vert inc., (CA14 25 0021) pour la collecte des ordures ménagères, des résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants sur le territoire de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, dont les coûts résiduels sont estimés à 3 525 700 \$;
- 2 - de payer à Les Services Ricova inc. les sommes pour couvrir les coûts des services rendus au 31 janvier 2017;
- 3 - de résilier le terme du contrat accordé à JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.) (CA14 25 0021) pour la collecte des ordures ménagères, des résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants sur le territoire de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, dont les coûts résiduels sont estimés à 1 418 200 \$;
- 4 - de payer à JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.) les sommes pour couvrir les coûts des services rendus au 31 janvier 2017;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1166224002

CE16 1591

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Équipements Plannord Itée, fournisseur unique, pour une durée de 36 mois, soit du 31 octobre 2016 au 30 octobre 2019, avec une possibilité de prolongation de 24 mois, pour la fourniture de pièces d'origine manufacturière de marque Prinoth dans le cadre de l'entretien et de la réparation des véhicules utilitaires à chenilles utilisés pour le déneigement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 286 775,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15059 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1161541004

CE16 1592

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Transport en vrac St-Hyacinthe, plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de deux ans, un contrat pour des services de transport de neige, pour une somme maximale de 942 832,90 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15576 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1164631011

CE16 1593

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réception et le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants dans l'arrondissement de Montréal-Nord et dans Ville Mont-Royal, pour une période approximative de 20 mois, ou jusqu'à l'épuisement de tonnages indiqués dans la soumission, avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 180 280,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15497 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1164730002

CE16 1594

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, pour une période de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, avec Tech-Mix, division de Bauval inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs servant aux travaux en régie, aux prix de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15574 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1167315006

CE16 1595

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Équipement Wajax, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un mini-chargeur articulé sur roues, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 121 711,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15489 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1164922003

CE16 1596

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 44 258,19 \$, taxes incluses, afin d'exercer la deuxième prolongation pour une période additionnelle de 12 mois, de l'entente-cadre pour la fourniture sur demande de vestes de sécurité haute visibilité pour le Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises P. Cormier (DG156133001), majorant ainsi le montant total du contrat de 135 757,74 \$ à 180 015,93 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 12-12541;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1166133003

CE16 1597

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles indiqués en regard de leur nom, les contrats de location de machinerie avec opérateurs, pour les périodes de déneigement 2016-2017 et 2017-2018, avec une option de prolongation de 2 périodes individuelles d'un an, aux prix de leur soumission respective, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15515;

<u>Entreprises</u>	<u>Item</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) (1 rétrocaveuse)	#1	114 188,25 \$
JMV Environnement inc. (1 rétrocaveuse)	#2	109 230,85 \$
Pépinère et Paysagiste Marina inc. (Marina matériaux et équipements) (1 rétrocaveuse et 1 tracteur-chargeur)	#3	273 917,36 \$
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) (3 rétrocaveuses)	#4	342 564,75 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1161175002

CE16 1598

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 8 mois, pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver;
- 2 - d'accorder à Carrière St-Jacques inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15142 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1167360001

CE16 1599

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 906 476,54 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de mise aux normes de salles électriques du bâtiment des filtres du complexe de production d'eau potable Atwater situé au 999, rue Dupuis, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Roland Grenier Construction ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 850 948, 09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5856;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1160749003

CE16 1600

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 547 028,06 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement paysager sur l'avenue Papineau, de la rue Jacques-Casault à l'avenue Charland, dans les arrondissements d'Ahuntsic–Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux Entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 372 028,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293602 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1167231041

CE16 1601

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 836 398,31 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Roger-Rousseau, Alexander et Giuseppe-Garibaldi, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 9052-1170 Québec inc. Le Groupe Vespo, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 760 362,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6925;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1161701006

CE16 1602

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 319 344,58 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et de rehaussement de la chaussée dans la rue de Rouen, du boulevard Pie-IX à l'avenue Aird dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 313 344,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332401 ;

- 3 - d'autoriser une appropriation de 291 604,16 \$, net de ristourne, de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement 2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux du présent contrat;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1167231046

CE16 1603

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 058 832,71 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation des contrôles et le remplacement des projecteurs des systèmes de mise en lumière de l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Site intégration plus inc. (Groupe SIP), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 962 575,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5870 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1165965005

CE16 1604

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 62 291,16 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2015 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG14 0469);
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec cette firme, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 338 015,81 \$ à 1 400 306,97 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1166068001

CE16 1605

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 164 753,33 \$, taxes incluses, pour l'exécution de trois œuvres d'art au Jardin botanique, au cours de l'été 2017, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat d'exécution d'œuvres d'art de gré à gré par lequel Brushwork LLC représentée par M. Patrick Dougherty s'engage à réaliser les œuvres d'art, pour une somme maximale de 144 503,33 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1163815002

CE16 1606

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 990 533,44 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre Gadbois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes FABG inc., WSP Canada inc., et Petropoulos, Bomis & associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 904 302,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15167 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1160457002

CE16 1607

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 075 999,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'approuver un projet de convention par lequel St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L., Tetra Tech QB inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 989 768,13, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15167 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1160457003

CE16 1608

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 375 169,99 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Chénier, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Les Services EXP inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 286 869,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15167 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1160457004

CE16 1609

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger le point 2 de la résolution CE16 1136;
- 2- d'approuver un projet de convention révisé par lequel Expertise Sports Design LG inc., Groupe-Conseil Structura International et Induktion groupe-conseil inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réfection de neuf terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 226 908,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1166316013

CE16 1610

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abroger le point 1 de la résolution CM16 0097;
- 2- d'approuver un projet de convention révisé par lequel Expertise Sports Design LG inc., Groupe-Conseil Structura International et Induktion groupe-conseil inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels en architecture de paysage pour la réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 244 307,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14803 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1156316016

CE16 1611

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 507 133,60 \$, taxes incluses, pour le projet de construction de l'usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Viau Bastien Gosselin Architectes Inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens Inc., seule équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères préétablis s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 461 030,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15231 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1167251002

CE16 1612

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 135 108,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Axor Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 1, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de génie conseil pour les différents projets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 893 758,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15404 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 2, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de génie conseil pour les différents projets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 962 858,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15404 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1166316022

CE16 1613

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Cima+ S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la gestion de plusieurs projets de mise aux normes des arénas, pour une somme maximale de 2 753 507,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15425 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1160457005

CE16 1614

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'addenda 1 visant à reporter au 31 décembre 2017 l'échéance de la convention de contribution intervenue entre la Ville de Montréal et le Comité olympique canadien (CG15 0419) afin de soutenir les bonifications à apporter à la Maison olympique canadienne de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1151658004

CE16 1615

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Mile-End, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 4 314 254 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 462,3 mètres carrés, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour la somme de 505 442 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention, dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de son projet;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1154962007

CE16 1616

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville donne à la Société d'habitation et de développement de Montréal, l'immeuble situé au 4564-4568, rue Hutchison, construit sur un terrain d'une superficie de 160,3 mètres carrés, constitué du lot 1 868 893 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de donation.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1164435008

CE16 1617

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports un immeuble situé de part et d'autre de la rue Notre-Dame Ouest, entre l'autoroute 15 et l'avenue de Carillon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué des lots 5 909 281, 5 903 675, 5 903 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables, et ce, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte et à la suite à l'adoption, par l'arrondissement, d'un règlement de fermeture comme domaine public du lot 5 909 281;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1161027006

CE16 1618

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède sans contrepartie à Les Placements Canamall Limitée/Canamall Holdings Limited et Westcliff (Place de la Cité internationale Phase I) inc. tous les droits, titres et intérêts qu'elle pourrait prétendre détenir dans les lots 1 179 352 , 2 401 372 et une partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et vend une partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'assemblage, pour la somme de 1 120 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés dans le projet d'acte de cession, dans le cadre de l'entente tripartite, signée le 13 avril 1987, pour la mise en valeur du quadrilatère formé par le boulevard Robert-Bourassa, l'avenue Viger, la rue du Carré Victoria et la rue Saint-Antoine;
- 2 - de fermer et retirer du domaine public comme rue les lots 1 179 352, 2 401 372, et les deux parties du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1160783009

CE16 1619

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc. une partie de terrain ainsi que des espaces d'une superficie de 10 586 pieds carrés au 2^e étage d'un immeuble situé au 8491, rue Ernest-Cormier, pour les besoins de la Division de la formation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} février 2017, pour un loyer total de 616 473,99 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2017 au locateur, Développement Olymbec inc., représentant un montant de 487 845,82 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 74 917,46 \$, pour une dépense maximale de 562 763,28 \$, taxes incluses;
- 3 - d'autoriser la dépense d'énergie et d'entretien ménager effectuée par le Service de la gestion de la planification immobilière (SGPI), pour la durée du terme de 5 ans, d'un montant total de 288 426,29 \$ taxes incluses ;
- 4 - d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- 5 - d'ajuster la base budgétaire du SPVM pour les années 2017 et suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, les augmentations du loyer devront être assumées par le SPVM à même l'enveloppe budgétaire qui lui sera octroyée. La facturation immobilière du SGPI sera également ajustée en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1165840009

CE16 1620

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, pour une période de 3 ans, débutant le 1^{er} avril 2016 et se terminant le 31 mars 2019, divers emplacements, pour une superficie totale de 29 mètres carrés, situés au complexe sportif Claude-Robillard, à l'aréna Maurice-Richard et à l'aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, pour une recette totale de 109 300 \$, excluant les taxes, pour l'ensemble des locations, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1167029001

CE16 1621

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de convention de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à l'organisme la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, le local 412 situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins socioculturelles. La valeur de la subvention est de 29 670 \$ pour toute la durée du bail.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1165373002

CE16 1622

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, pour une période additionnelle de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, des espaces d'une superficie d'environ 542 pieds carrés situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 174, rue Notre-Dame Est, pour des fins de bureau touristique, pour un loyer total de 91 056 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette recette et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1165840010

CE16 1623

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder une contribution financière non récurrente de 7 500 \$ à l'Association canadienne des sciences géomatiques pour l'organisation du colloque Géomatique 2016 qui se déroulera à Montréal les 19 et 20 octobre 2016;
- 2 - d'approuver à cette fin le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1161637002

CE16 1624

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 75 000 \$ pour les années 2016, 2017 et 2018, à raison de 25 000 \$ par année, en provenance du budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire, à la Fondation Héritage Montréal pour soutenir la réalisation de diverses activités de sensibilisation, de diffusion et de formation en patrimoine;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1163751002

CE16 1625

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder une contribution financière additionnelle de 70 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour poursuivre jusqu'au 31 décembre 2016 la réalisation d'un projet pilote d'intervention et d'aide à la préparation de logements lors d'infestations par les punaises de lit ou autres types de vermine;
- 2 - d'approuver un projet de convention prolongeant la durée du projet pilote entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1160498002

CE16 1626

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la modification de l'imputation de la dépense de 50 000 \$ pour le soutien financier accordé à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal par la résolution CE16 1077, pour la réalisation de son projet « Objectif Reconnaissance (OR) »;
- 2 - d'approuver un projet de convention modifiée pour retrancher toute référence à l'Entente Ville-MIDI entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1165970002

CE16 1627

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ au Festival international du film sur l'art, dans le cadre de l'Entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser-Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1161197004

CE16 1628

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à l'organisme Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) pour l'organisation de l'événement eCommerce-Québec, les 12 et le 13 octobre 2016, au Palais des congrès de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1160318002

CE16 1629

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline Julien pour la réalisation de son plan d'action 2016, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2016-2017;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1164639002

CE16 1630

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel, extraordinaire et non récurrent de 45 000 \$, taxes incluses, à l'organisme à but non lucratif Triathlon International de Montréal pour la réalisation d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal;
- 2- d'approuver le projet d'addenda à la convention de contribution entre la Ville et Triathlon International de Montréal (CG16 0425), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier additionnel et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette nouvelle dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1166340002

CE16 1631

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense non récurrente de 60 000 \$ afin d'accorder un don à La société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant l'état d'urgence créé par le passage de l'ouragan Matthew;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2016 de la Direction générale;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1164834002

CE16 1632

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la 7^e partie de la programmation d'événements publics 2016;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1160679019

CE16 1633

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de décréter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2017-2019 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1163843013

CE16 1634

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le règlement du concours international de design pour la conception de modules d'information de chantier « Pour mieux informer sur le chantier »;
- 2- d'autoriser le lancement du concours, sous réserve de l'autorisation préalable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1163631001

CE16 1635

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- 3- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- 4- s'engage à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- 5- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- 6- autorise le dépôt des demandes d'aide financière portant les numéros 2015095 et 2015129 au volet 1 du programme FEPTEU.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1161158004

CE16 1636

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

que la Ville de Montréal :

- s'engage à respecter les modalités du guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);
 - s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
 - s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
 - s'engage à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
 - s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directive de changement;
 - autorise le dépôt des demandes d'aide financière suivantes au volet 2 du programme FEPTEU :
- En ce qui concerne l'eau potable :
- la canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, no 2016167;
 - la fourniture et l'installation de garde-corps, de portes et de potences à l'usine Atwater, no 2016270;
 - la mise aux normes de salles électriques (8) bâtiment des filtres - usine Atwater, no 2016181;
 - les divers travaux électriques à la station (drain des filtres) - Réservoirs Vincent-d'Indy et Châteaufort, no 2016178;
 - le réservoir Châteaufort - Remplacement des disjoncteurs 25 KV, no 2016172;
 - l'usine Atwater - Des-Baillets - Relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence et fibre optique, no 2016173;
 - l'installation d'une vanne murale et actuateur G6 - Atwater, no 2016171;
 - l'ajout d'un réacteur UV - usine Charles-J.-Des-Baillets, no 2016175;
 - Lachine - Nouveau réservoir diesel, no 2016174;
 - l'optimisation des réseaux - Chambres de compteurs - Réseau primaire, no 2016168;
 - le remplacement de la conduite principale d'aqueduc de la rue Saint-Patrick, entre Island et Thomas-Keefe, projet inclus à la demande no 2015095;
- En ce qui concerne le traitement des eaux usées :
- le collecteur drainage ADM - Smith, no 2016184;
 - le collecteur drainage ADM - Bouchard, no 2016188;
 - le poste de pompage Rhéaume Système d'extraction et traitement d'odeurs, no 2016191;
 - le laboratoire de la station Aménagements de sécurité, no 2016190;
 - le remplacement du refroidisseur à absorption B de la station de pompage, no 2016176;
 - la mise à niveau de la station de pompage du lieu d'enfouissement technique, no 2016189;
 - l'achat et installation de systèmes de suivi aux surverses (phase 3), no 2016185;
 - le remplacement et mise en service des vannes des réservoirs de dépotage et stockage, no 2016183;
 - la mise à niveau des fonds et joints d'expansion des décanteurs 14 à 28, no 2016182;
 - l'installation de tuyauterie en acier inoxydable pour les tours de refroidissement, no 2016180;
 - l'amélioration du contrôle des intercepteurs CIDI Phase 3 (logiciel), 2016177;
 - la station de pompage - Chemin Saint-François, no 2016169.

Adopté à l'unanimité.

CE16 1637

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 3 417,51 \$ relative au déplacement de Mme Érika Duchesne, responsable de la Politique de l'enfant, du 4 au 10 novembre 2016, à Gand (Belgique), afin de participer à la 8^e conférence internationale « Les enfants dans la ville » (*Child in the City*);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1163072001

CE16 1638

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer Mme Anne Xuan Lan Nguyen à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, se terminant en octobre 2019, en remplacement de Mme Jessika Brosseau;
- 2- de nommer Mme Alice Miquet à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, se terminant en octobre 2019, en remplacement de Mme Trisha Élie;
- 3- de nommer M. Omid Danesh Shahraki à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, se terminant en octobre 2019, en remplacement de M. Maxime Le Breton.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1167181005

CE16 1639

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 307 800 \$, net de ristournes, en provenance des dépenses contingentes de l'administration vers le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie pour effectuer les travaux de construction pour la tenue d'une course de formule E sur un circuit urbain dans le centre-ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1165288001

CE16 1640

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un budget additionnel de revenus de 194 698 \$ représentant une partie des revenus supplémentaires générés par les activités de commercialisation à venir à Espace pour la vie (boutiques et restauration);
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 194 698 \$ à même le budget additionnel de revenus vers le budget d'opérations 2016 pour l'achat de marchandises aux fins de revente de la Division commercialisation du service d'Espace pour la vie afin d'assurer l'exploitation des boutiques et restaurants jusqu'à la fin de l'année en cours;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1166406001

CE16 1641

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser le renouvellement, pour une période de 3 ans, du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal, pour la somme de 108 \$;
- 2 - de désigner le directeur du Service de l'environnement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document nécessaire au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur les pesticides*;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1166032002

CE16 1642

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1164815006

CE16 1643

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), l'ordonnance no 3 jointe au présent dossier décisionnel afin de désigner le secteur « Promenade Masson ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1161179011

CE16 1644

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 300 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1160387001

CE16 1645

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 155 605 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1165247001

CE16 1646

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la modification du PTI 2016-2018 de la Société de transport de Montréal et le Règlement R-167 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de six millions cent vingt et un mille trois cent un dollars (6 121 301 \$) pour financer le projet d'implantation d'une solution intégrée de gestion des talents, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.005 1160854002

Levée de la séance à 9 h 07

70.001

Les résolutions CE16 1585 à CE16 1646 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville



Dossier # : 1167334008

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat de services techniques à Excavation L. Martel Inc. pour le tamisage de sols de types A ou AB au CESM et la mise en pile par convoyeur de la terre tamisée pour une somme maximale de 222 476,63 \$, taxes incluses. Appel d'offres public (16-15541) - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Excavation L. Martel Inc., le contrat de services techniques pour le tamisage de sols de types A ou AB au CESM et la mise en pile par convoyeur de la terre tamisée, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 222 476,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-15541) ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-13 13:17

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167334008

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat de services techniques à Excavation L. Martel Inc. pour le tamisage de sols de types A ou AB au CESM et la mise en pile par convoyeur de la terre tamisée pour une somme maximale de 222 476,63 \$, taxes incluses. Appel d'offres public (16-15541) - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Situé aux abords de l'autoroute métropolitaine dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc- Extension, le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un immense site de 192 hectares en voie d'être transformé en parc métropolitain qui sera complété aux environs de 2023. Toutefois, le CESM ayant été identifié comme faisant partie des legs soulignant le 375e anniversaire de Montréal, trois projets spécifiques seront complétés pour 2017, soit l'aménagement d'une portion du centre du parc, l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau et le réaménagement de cinq entrées et d'une portion du sentier multifonctionnel situé sur la couronne du parc.

Afin de réaliser les travaux d'aménagement requis, l'apport de sols de type A ou AB est nécessaire. Ces sols permettront de poursuivre le recouvrement de zones où des déchets ont été enfouis. En effet, ces zones sont recouvertes de 450 mm de roc/béton, d'un géotextile, de 100 mm de sable, de deux couches successives de sol de catégorie A-B et de 150 mm de compost. Afin de pouvoir utiliser les sols, ceux-ci doivent d'abord être tamisés afin d'avoir la qualité nécessaire pour l'utilisation au CESM.

Un appel d'offres public a été publié dans Le Devoir, sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le SÉAO (système électronique d'appel d'offres) pendant dix-huit (18) jours, soit du 7 septembre 2016 au 26 septembre 2016, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les 180 jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0193 - 26 mars 2015 - Adopter le règlement autorisant un emprunt de 42 300 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du complexe environnemental Saint-Michel, dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375e de la Ville de Montréal
CE 16 1153 - 6 juillet 2016 - Accorder un contrat à Transport Rosemont Inc. pour la location

d'un (1) tamiseur à compost et d'un (1) tracteur chargeur de 4 vg3 avec opérateur pour une période de 16 mois afin de produire du compost au CESM, pour une somme maximale de 136 882,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15318) - 2 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Tamisage de sols de types A ou AB et mise en pile par convoyeurs de la terre tamisée sur le site du Complexe Environnemental St-Michel (CESM).

Quantité totale prévue de sols à tamiser : 75 000 mètres cubes, soit 25 000 mètres cubes en 2016 et 50 000 mètres cubes en 2017.

Grosseur de maille de tamisage : 75 mm

La productivité minimale en fonction du taux d'humidité et du type de terre est de 125 m³/h et la distance de convoyage est de 90 m.

JUSTIFICATION

Le CESM nécessite l'apport de sols de type A ou AB qui contiennent peu de débris pour l'aménagement du parc. Les sols BC et C+ qui contiennent davantage de contaminants ne sont pas acceptés au CESM. Compte tenu des importantes quantités requises, le tamisage permettra d'être moins restrictif sur les sols reçus et d'en accepter davantage. Par ailleurs, les sols doivent répondre à certains critères d'acceptation très précis afin de pouvoir être utilisés. À cet effet, le tamisage permettra d'enlever les éléments grossiers des sols et d'éviter des opérations subséquentes comme le dérochage ou le retrait manuel de débris. Cela fera en sorte que les végétaux bénéficient de sols adaptés à leurs besoin afin d'assurer leur croissance. Le tamisage et la mise en pile sont donc des opérations incontournables afin de poursuivre les travaux d'aménagement du CESM.

Excavation L. Martel Inc. a été le plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre de cet appel d'offres (16-15541). Le plus bas prix soumis est de 222 476,63 \$, ce qui correspond à 6 % de plus que notre estimation (210 000 \$).

Il ne s'agit pas d'un contrat de construction.

16 entreprises ont pris le cahier de charge, dont 6 ont présenté une soumission. Les motifs de désistement des 10 firmes n'ayant pas produit de soumissions sont :

- 3 entreprises - aucun motif
- 2 entreprises - carnet des commande de la firme est complet présentement
- 2 entreprises - spécifications demandées non rencontrées
- 1 entreprise - service non offert
- 1 entreprise - achat du cahier des charges 3 jours avant l'ouverture de la soumission
- 1 entreprise - entreprise de la région de Québec, pas eu le temps de venir faire la visite obligatoire

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingence	Total
Excavation L. Martel	222 476,63 \$	-	222 476,63 \$
Transports Rosemont Inc.	279 389,25 \$	-	279 389,25 \$
Excavation E.S.M. Inc.	382 004,44 \$	-	382 004,44 \$
Construction GFL Inc.	444 090,94 \$	-	444 090,94 \$
Groupe RMA Inc.	461 337,19 \$	-	461 337,19 \$

Excavation Charles Grenier Inc.	892 493,44 \$	-	892 493,44 \$
Dernière estimation réalisée (excluant l'année d'option)	210 000,00 \$	-	210 000,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			446 965,31 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			101 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			670 016,82 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			301 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			12 476,62 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			56 912,63 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			26 %

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville

Le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) de l'adjudicataire recommandé, Excavation L. Martel Inc., est le suivant : 1140676538.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 222 476,63 \$ taxes incluses (203 151 \$ net de ristourne) sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 203 151 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-020 Parc Complexe Environnemental St-Michel (CG15 0193).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Puisque les sols tamisés serviront à amender le sol des végétaux qui seront plantés au CESH, cette action s'inscrit dans le cadre de l'objectif municipal d'augmenter la canopée sur l'ensemble du territoire montréalais de 20 % à 25 %, d'ici 2025, par rapport à 2007.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si nous ne sommes pas en mesure de faire le tamisage des sols de types A ou AB pour l'aménagement du parc, nous devons faire l'achat de sols propres qui répondent aux critères d'acceptation pour le CESH.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Périodes de tamisage planifiées dans l'appel d'offres :

- 1er septembre au 31 octobre 2016 (25 000 mètres cubes)
- 1er septembre au 31 octobre 2017 (50 000 mètres cubes)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc BORNAIS, Service de l'environnement
Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 11 octobre 2016
Luc BORNAIS, 11 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian TURGEON
contrôleur(euse) de projet

ENDOSSÉ PAR

Clément ARNAUD
Chef de section - gestion de projets / Legs du
375e

Le : 2016-10-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-10-13



Dossier # : 1166316023

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels à Legico- CHP inc., pour une dépense totale de 291 749,06 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'estimation de projets de construction et d'aménagement sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Appel d'offres public (16-15493) - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé au comité exécutif :

1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services d'estimation de projets de construction et d'aménagement sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal;

2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Legico-CHP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 291 749,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15493 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-14 09:40

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166316023

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels à Legico-CHP inc., pour une dépense totale de 291 749,06 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'estimation de projets de construction et d'aménagement sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Appel d'offres public (16-15493) - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) de la Ville de Montréal s'acquitte de plusieurs mandats : préserver et maintenir accessibles plus de 2 000 hectares d'espaces verts, concevoir et réaliser des projets d'aménagement pour améliorer le réseau des grands parcs et les places publiques, veiller à la protection des milieux naturels et plus largement, promouvoir la biodiversité en ville.

Que ce soit par de nouveaux aménagements, le réaménagement de parcs ou la mise en valeur de places et d'espaces publics, plusieurs projets sont identifiés au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 du SGPVMR. Par son expertise en réalisation, le SGPVMR est souvent appelé à réaliser des projets d'aménagement à titre de Service "exécutant" pour d'autres services corporatifs et les arrondissements.

La Ville doit pouvoir compter sur les services d'une firme spécialisée qui procédera à une évaluation économique des coûts de réalisation basée sur les cahiers de charges préparés par la Ville, au moment de la sollicitation des marchés. Les prix soumissionnés, par les éventuels fournisseurs, pourront ainsi être comparés à une évaluation indépendante, sujette aux mêmes contraintes et conditions. Les conclusions de l'évaluation économique supporteront la prise de décision.

L'établissement de ce prix de référence reste une opération délicate, puisqu'il sert à appuyer le processus décisionnel d'adjudication. Il peut éventuellement conduire à la remise en question d'une soumission dont les écarts de prix seraient prohibitifs ou il peut également être utilisé dans un cadre plus large de contrôle des coûts. La Ville doit s'assurer qu'il est non seulement représentatif des prix cibles, mais aussi qu'il a été déterminé de façon indépendante par des professionnels reconnus dans ce domaine.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public. L'appel d'offres a débuté le 10 août 2016 et s'est terminé 18 jours plus tard, soit le 29 août 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 29 août 2016 à 14 h et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 15 septembre 2016 à 13 h 30.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée, sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Aucun addenda n'a été émis dans le cadre de cet appel d'offres.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 150 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 26 janvier 2017.

Les soumissions ont été analysées par un comité de sélection formé de trois personnes excluant le secrétaire du comité, répondant à tous les critères établis par le Service de l'approvisionnement. Elles ont évalué les soumissions en fonction de la grille de pointage applicable au contrat. Les informations sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0766 - 17 décembre 2015 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Legico-CHP inc. (100 718,10 \$, taxes incluses), pour des évaluations de coûts de projets de construction en architecture - Appel d'offres public 15-14760 - (4 soum., 1 seul conforme pour le contrat 2) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE15 2181 - 2 décembre 2015 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Macogep inc. (100 579,67 \$, taxes incluses), pour des évaluations de coûts de projets de construction en architecture - Appel d'offres public 15-14760 - (4 soum., 2 conformes pour le contrat 1) / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

La réalisation de projets de construction, d'aménagement, de restauration, de mise à niveau nécessite implicitement un soutien technique de pointe afin de garantir la justesse des estimations du coût des projets. Cette expertise est complémentaire à l'évaluation des projets faite par le SGPVMR.

Voici la liste des projets potentiels, où les services professionnels en estimation de projets de construction et d'aménagement sont requis :

- Réaménagement des îlots I et II - Square Viger;
- Restauration de la maison Thomas-Brunet - Parc-nature du Cap-Saint-Jacques;
- Restauration de la maison du Meunier - Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation;
- Restauration de la maison Pitfield - Parc-nature du Bois-de-Liesse;
- Aménagement du pôle Famille - Parc La Fontaine ;
- Réaménagement des terrains de tennis - Parc Jeanne-Mance;
- Divers projets situés au Complexe environnemental de Saint-Michel;
- Divers projets situés au parc du Mont-Royal.

Approuver la convention et conclure une entente-cadre de services professionnels d'estimation en construction, afin d'obtenir une estimation détaillée des coûts réels du marché pour les projets de construction et d'aménagement durant la période d'appel d'offres.

L'entente-cadre est valide pendant 24 mois suite à l'octroi de contrat ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat.

Le processus d'appel d'offres public no 16-15493 s'est terminé le 29 août 2016. Sur les neuf preneurs du cahier des charges, trois firmes ont déposé une offre.

La liste du SÉAO indique neuf preneurs de cahiers des charges, soit :

- Cima+
- Colliers maître de projets inc.
- GLT+ inc.
- Groupe Axor
- Legico CHP Consultants
- Macogep inc.
- Revay et Associés Limitée
- St-Gelais Montminy architectes
- WSP Canada inc.

Le SGPVMR désire octroyer un contrat de services professionnels pour un montant total maximal de 291 749,06 \$, taxes incluses. Aucune dépense en contingences et en incidences n'est prévue pour ce contrat.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public no 16-15493, il est recommandé de retenir les services de la firme Legico-CHP inc. Pour la réalisation de ce mandat, le mode de rémunération est à taux horaire par catégorie d'employés.

La convention de services professionnels a été rédigée à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est jointe au présent dossier.

JUSTIFICATION

Les projets de réfection de construction, d'aménagement, de restauration et de mise à niveau de parcs, places publiques et bâtiments sont nombreux, tant à la Ville qu'ailleurs, et mobilisent l'ensemble des ressources du marché (entrepreneurs, fournisseurs d'équipements et de matériaux). Les projets se concurrencent donc et il est nécessaire d'établir des prix cibles à l'interne de l'organisation afin de contenir la surenchère des marchés, d'obtenir le meilleur rendement pour l'investissement et d'en faire réaliser davantage pour le même prix.

L'appui de spécialistes dans le domaine sera un indicateur du sérieux avec lequel la Ville aborde ces projets. Ainsi, afin d'être en mesure de mener à bien, et dans les délais qui lui sont demandés, les projets, le SGPVMR doit pouvoir faire appel à une firme selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels qui seront en vigueur jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire prévue.

Il est donc requis de conclure le plus tôt possible ce contrat afin d'assurer la réalisation des services d'estimation de projets dès décembre 2016.

Des neuf preneurs de cahier des charges, trois ont déposé une soumission, soit 33 %, et 67 % n'ont pas déposé de soumission. Toutes les soumissions reçues ont été jugées conformes et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation. Parmi les trois offres de services reçues, deux ont été jugées conformes par le comité de sélection, soit Legico-CHP inc. et Macogep inc.

Parmi les firmes qui n'ont pas déposé d'offres, certaines ont évoqué qu'elles ne sont pas spécialisées dans ce domaine ou qu'elles ne peuvent pas rencontrer les exigences demandées.

Dans le cadre du présent dossier, l'adjudicataire n'est pas tenu à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Cependant, l'adjudicataire détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) valide.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Imprévus (taxes incluses)	Total (taxes incluses)

Legico-CHP inc.	83,0	4,56	291 749,06 \$	-	291 749,06 \$
Macogep inc.	78,3	4,28	300 031,29 \$	-	300 031,29 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			314 330,15 \$	-	314 330,15 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>					-22 581,09 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					-7,18 %
Écart entre la 2 ^o meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^o meilleure note finale - adjudicataire)</i>					8 282,23 \$
Écart entre la 2 ^o meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^o meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					2,84 %

Un écart favorable à la Ville de l'ordre de 22 581,09 \$ taxes incluses a été enregistré entre le montant de la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée à l'interne. Ceci représente 7,18 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire maximale des honoraires est évaluée à 291 749,06 \$, taxes incluses.

Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ est de 266 405,78 \$.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire.

La réalisation des travaux d'estimation en construction sera répartie sur plusieurs mandats. Ces mandats feront l'objet d'une autorisation de dépenses en conformité avec les règles prévues aux différents articles du *Règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le présent contrat n'est pas octroyé, Le SGPVMR ne sera pas en mesure de réaliser l'ensemble des estimations de soumission visant à permettre la prise de décisions éclairées durant les périodes de surcharge difficilement prévisibles. De plus, c'est un domaine de réalisation où le SGPVMR ne dispose pas d'une expérience à toute épreuve.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 26 octobre 2016

Mois visé pour le début du contrat : novembre 2016

Fin du contrat : 24 mois suite à l'octroi du contrat ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire

Publication SÉAO : fin du contrat - libération du solde

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon CHARBONNEAU
Conseiller_analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-05

Jean-François NADON
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2016-10-12

CE : 20.003
2016/10/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1166406002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division de la commercialisation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver, aux mêmes conditions, une prolongation de 6 mois du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Projet Sol, à des fins d'opération des services de restauration, les trois espaces à cet effet au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie d'environ 465 mètres carrés, moyennant un loyer établi en fonction des ventes nettes annuelles et estimé à 50 000 \$, plus les taxes applicables.

Il est recommandé :

1. d'approuver, aux mêmes conditions, une prolongation de 6 mois du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Projet Sol, à des fins d'opération des services de restauration, les trois sites de restauration du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie d'environ 465 mètres carrés, moyennant un loyer établi en fonction des ventes nettes annuelles et estimé à 50 000\$, plus les taxes applicables.
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-14 11:32

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166406002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division de la commercialisation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver, aux mêmes conditions, une prolongation de 6 mois du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Projet Sol, à des fins d'opération des services de restauration, les trois espaces à cet effet au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie d'environ 465 mètres carrés, moyennant un loyer établi en fonction des ventes nettes annuelles et estimé à 50 000 \$, plus les taxes applicables.

CONTENU

CONTEXTE

L'offre de restauration sur le site du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan, qui à eux seuls accueillent quelque 1,2 million de visiteurs chaque année, est actuellement fournie par un consortium d'organismes à but non lucratif qui regroupe plusieurs entreprises du milieu de la réinsertion sociale, constitué en entreprise d'économie sociale: le Projet Sol. Cette initiative a débuté en octobre 2013 au moment où, en lien avec sa mission axée sur la biodiversité et le développement durable, le service de l'Espace pour la vie a revu ses orientations en termes de service alimentaire en positionnant ses espaces de restauration comme prolongement de la visite des institutions. Dans le but de traduire cette vision, Espace pour la vie mise depuis sur une offre alimentaire étroitement liée à ses valeurs.

Ainsi, Espace pour la vie propose à ses visiteurs :

- de nouvelles façons de consommer, de concevoir la nourriture et de se nourrir. Une préférence est accordée aux aliments végétariens ayant une certification environnementale (ex: aliments du Québec, biologique, équitable...), dont la provenance est locale.
- des actions concrètes en termes de développement durable.

En ce sens, le Projet Sol :

- implique la collaboration de plusieurs entreprises d'économie sociale situées sur le territoire. La plupart des fournisseurs de ce consortium sont d'autres entreprises d'économie sociale, ce qui fait en sorte que ce projet a des retombées sur plus d'une dizaine d'entreprises d'économie sociale réparties sur le territoire de Montréal et en périphérie.
- fait appel à des organismes qui emploient des salariés locaux et font la promotion de l'insertion sociale dans l'exploitation des services de restauration.
- favorise l'utilisation d'aliments du terroir, locaux et biologiques. Faire affaire avec des fournisseurs locaux, réduisant les distances de transport de la marchandise et par

conséquent, les émissions de gaz à effet de serres liées aux opérations des restaurants. De plus, le menu inclut une offre végétarienne, ce qui a aussi un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les bovins étant un générateur important de GES.

Projet Sol est possible grâce à l'implication de six entreprises d'insertion socio-professionnelle de la région de Montréal:

- Groupe PART dont la mission est de favoriser l'insertion socio-professionnelle de personnes aux prises avec un trouble de santé mentale ou d'ordre psychosocial. En plus d'offrir un service de traiteur et une gamme de produits surgelés, le Groupe PART gère six cafétérias dont une dans le complexe Angus.
- Buffet Insère Jeunes (BIS) traiteur dont la mission est de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de vivre une expérience de travail significative dans un milieu et un contexte conformes aux exigences et aux attentes du marché de l'emploi. BIS offre un service de traiteur.
- Chic Resto POP, une entreprise d'insertion et d'économie sociale qui œuvre depuis 1989 dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve.
- Petites-Mains qui aide les personnes en difficulté, surtout les femmes immigrantes, monoparentales, sans emploi, à sortir de l'isolement, et apprendre un métier, afin de favoriser leur insertion sur le marché du travail et leur intégration à la société québécoise pour qu'elles y vivent en dignité.
- Les jardins de la terre, une entreprise d'insertion oeuvrant dans le secteur horticole et agricole biologique.
- Pro Prêt, entreprise d'insertion socio-professionnelle qui propose à des individus en situation d'exclusion une formation par expérimentation favorisant leur insertion socio-professionnelle.

Le projet de restauration du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan constitue une réussite en matière d'économie sociale au Québec ; il s'agit du premier projet de restauration réunissant de nombreuses entreprises en insertion sociale pour former ensemble une nouvelle entité.

Présentement, après presque trois années de travail conjoint, l'expérience professionnelle, l'expertise et le savoir-faire de ces entreprises garantissent leur capacité à opérer les espaces de restauration du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan. Cependant, avec l'incertitude entourant, à ce stade-ci, la date exacte de début des travaux de rénovations du Biodôme, les deux parties conviennent que des discussions au sujet d'une entente à long terme seraient prématurées. Le service de l'Espace pour la vie souhaite donc se prévaloir de la première des deux prolongations de 6 mois prévues du bail présentement en vigueur (clause 3.2), aux mêmes conditions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1949 (2015-10-28) : approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Projet Sol, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2015, à des fins d'opération des services de restauration, les trois espaces à cet effet au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie d'environ 465 mètres carrés, moyennant un loyer établi en fonction des ventes nettes annuelles et estimé à 125 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

CM13 0986 (2013-09-27) : approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, pour une période d'un an à compter du 1^{er} novembre 2013, trois sites de restauration du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie d'environ 465 mètres carrés, à

des fins d'opération des services de restauration, moyennant un loyer établi en fonction des ventes nettes annuelles et estimé à 123 000 \$, plus les taxes applicables

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à approuver, pour une période de 6 mois, soit du 1^e novembre 2016 au 30 avril 2017, la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Projet Sol, à des fins d'opération des services de restauration, les trois espaces à cet effet au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie d'environ 465 mètres carrés.

Deux sites, un dans chaque institutions, sont de type "bistro" (sandwichs, salades, collations, etc.). Situé au Biodôme, le troisième, de type "cafétéria" (repas chauds complets), permet de bien répondre aux besoins des familles.

Le bail prévoit l'exploitation par le locataire d'un service de restauration exclusif sur les trois sites sus-mentionnés, durant les heures normales d'ouverture des institutions.

Les lieux loués incluent des équipements, listés en annexe de l'entente (équipements de cuisine, tables, chaises, etc.).

Le locataire continue d'assumer l'entretien ménager des espaces loués (cuisines et aires de service), mais aussi des espaces et du mobilier utilisés par les clients (salles de restaurant et terrasses).

Le locataire doit en tout temps se conformer aux règlements et lois en vigueur dans le domaine de la restauration, notamment ceux du ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, duquel elle devra obtenir un permis pour l'exploitation des sites.

La Ville continuera de fournir au locataire les services d'électricité, d'eau, de ventilation, de chauffage et de sécurité.

Hormis les dates, les termes et conditions de la prolongation de bail sont les mêmes que ceux du bail initial.

JUSTIFICATION

Ce bail avec une entreprise d'économie sociale, organisme sans but lucratif, a été négocié de gré à gré en vertu de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.

Il s'inscrit en tout point dans les orientations mises de l'avant dans le Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable, qui a été adopté en mars 2009 par le comité exécutif de la Ville de Montréal. Les objectifs visés par le projet rejoignent au moins deux éléments du Partenariat, à savoir le développement des affaires contractuelles entre la Ville de Montréal et les entreprises d'économie sociale et la mise en commun des capacités productives des entreprises d'économie sociale pour répondre aux besoins d'un marché public.

Les espaces loués au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan sont spécifiquement dédiés à la restauration et équipés à cette fin. Conséquemment, les activités du locataire ne causeront aucun préjudice aux utilisateurs du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan. Par ailleurs, aucun autre usage de ces espaces n'est prévu dans un avenir prévisible

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer payé par le locataire est établi en fonction de ses ventes nettes annuelles cumulatives. Il s'agit de la même structure que dans la bail actuel arrivant à échéance.

L'historique des ventes pour les espaces de restauration visés par le bail pour la période couvrant le 1er novembre au 30 avril est d'approximativement 565 000\$.

Compte tenu de ses estimations, Espace pour la vie estime que le loyer total perçu pour une période de six mois du locataire sera d'environ 50 000\$, excluant les taxes.

Ce revenu estimé à 50 000 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du service de l'Espace pour la vie.

Les dépenses liées aux responsabilités de la Ville dans ce bail (eau, électricité, ventilation, chauffage, etc.) font partie des dépenses courantes du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan et ne peuvent en être dissociées, ni estimées précisément.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Faire appel à une entreprise d'économie sociale pour l'exploitation des espaces de restauration du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan, qui comporte un volet insertion socio-professionnelle, témoigne de l'engagement social d'Espace pour la vie (volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, "être solidaire" et "assurer la relève").

Aussi, ce projet contribue à plusieurs autres orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment:

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Pratiquer une gestion responsable des ressources
- Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions.

Ainsi, une préférence sera accordée aux aliments végétariens ayant une certification environnementale (ex : aliments du Québec, biologique, équitable...), dont la provenance sera locale.

Le locataire offrira également un service de traiteur, ce qui facilitera la tenue d'événements écoresponsables dans les institutions.

Les restaurants sont pourvus d'infrastructures de recyclage, et il est aussi prévu, à moyen terme, d'ajouter un volet compostage.

Des choix écologiques seront faits quant au type de vaisselle utilisé (vaisselle réutilisable pour les repas consommés sur place, recyclable ou compostable pour les repas à emporter).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le bail actuel avec Projet Sol arrive à échéance le 31 octobre 2016.

Afin d'assurer l'accueil optimal des visiteurs grâce à un service de restauration effectif au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan et afin de ne pas créer de perte de revenus pour la Ville, il est nécessaire que la prolongation de bail puisse être approuvée par le comité exécutif en octobre 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de l'entente au comité exécutif : 26 octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu BOLDUC
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Frédéric BOULVA
Directeur Exploitation

Le : 2016-10-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2016-10-14



Dossier # : 1163381001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 e) prendre des mesures adéquates visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la présente Charte ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites et, à cet effet, soutenir des pratiques de sensibilisation et d'éducation
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2016, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et de celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2016, au Centre international pour la prévention de la criminalité pour la réalisation d'activités de son plan d'action, dans le cadre, à parts égales, du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et de celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-17 17:34

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1163381001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 e) prendre des mesures adéquates visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la présente Charte ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites et, à cet effet, soutenir des pratiques de sensibilisation et d'éducation
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2016, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et de celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Basé à Montréal depuis 1994, année de sa fondation, le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) est une organisation internationale non-gouvernementale qui vise à aider les villes et les pays à réduire la délinquance, la violence et l'insécurité. Depuis sa création, il travaille en étroite collaboration avec deux de ses membres, soit ONU-Habitat, en particulier avec le programme « Pour des villes plus sûres » et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Le CIPC appartient au Réseau des instituts de la Commission des Nations Unies sur la prévention de la criminalité et la justice pénale, composé d'institutions du monde entier dont l'objectif est de soutenir les États membres et les travaux de la Commission.

La participation de la Ville de Montréal aux activités du CIPC lui offre une plate-forme unique d'échange via les activités ou événements tels que les colloques et rencontres thématiques en lien avec des questions de sécurité qui la touchent et qui touchent l'agglomération.

En 2014, le CIPC a travaillé à la réalisation d'un diagnostic local en sécurité urbaine dans l'arrondissement de Lachine, et ce, en collaboration avec les partenaires du milieu. En 2015, il a poursuivi ce qu'il avait entrepris en présentant son diagnostic à l'arrondissement et à ses partenaires, en plus de participer à divers comités et d'identifier des pratiques prometteuses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2204 du 2 décembre 2015

Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2015, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour la réalisation d'activités, dans le cadre de son plan d'action

CE14 1671 du 5 novembre 2014

Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2014, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour la réalisation d'activités dans le cadre de son plan d'action / Nommer Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens et présidente de la Commission de la sécurité publique, comme représentante de la Ville au sein de cette organisation

CE10 0783 du 26 mai 2010

Accorder une contribution financière non récurrente de 20 000 \$ au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour la réalisation d'un plan d'action en sécurité urbaine portant sur la tenue d'un colloque, sur la médiation sociale et sur les observations de sécurité prévoyant le réseautage de la Ville

CE09 1111 du 17 juin 2009

Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour la réalisation d'un plan d'action en sécurité urbaine portant sur la tenue d'un colloque à l'automne 2009 et sur le réseautage de la Ville

CE08 1110 du 11 juin 2008

Accorder, pour l'année 2008, un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour la réalisation d'un plan d'action en sécurité urbaine portant sur la collecte des données, la formation et le réseautage

CE071147 du 11 juillet 2007

Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour la coordination du programme d'échange intervillees sur les nuisances publiques et les insécurités urbaines et le développement d'un réseau de collectivités locales

DESCRIPTION

Comme prévu au projet de convention entre la Ville et l'organisme, le soutien financier qu'il est recommandé d'accorder au CIPC vient en support aux activités suivantes et est prévu se ventiler comme suit :

- poursuite du soutien offert en accompagnant l'arrondissement de Lachine dans la présentation du diagnostic bonifié (phases 1 et 2) et du plan d'action (phase 3) aux citoyens, aux acteurs du quartier Saint-Pierre et aux autorités locales de l'arrondissement; le tout apparaissant dans un document intitulé « Projet d'accompagnement du quartier Saint-Pierre (Phase 3) », en pièces jointes - 10 000 \$
- soutien à l'ensemble des activités du CIPC, notamment les réunions de gouvernance se tenant à Montréal, les rencontres internationales thématiques organisées par le CIPC, les publications, ainsi que les activités de réseautage - 7 000 \$
- frais administratifs et de gestion - 3 000 \$

JUSTIFICATION

Le soutien financier au CIPC et la participation de la Ville au développement de ce projet assurent une continuité des activités en prévention de la criminalité. Ainsi, la Ville peut bénéficier de l'expertise d'un vaste réseau de collaborateurs internationaux tels que le " Crime Concern " du Royaume-Uni et le « Forum européen pour la sécurité urbaine » de France, en plus d'avoir la possibilité d'orienter les travaux de l'organisme, notamment en ce qui a trait au développement d'outils, de guides et de documents utiles aux villes. Cela

permet également de bonifier les retombées pour la Ville et d'avoir une visibilité internationale dans ce domaine.

En ce qui a trait au soutien offert et à l'accompagnement de l'arrondissement de Lachine dans la présentation du diagnostic, du Plan d'action et de sa réalisation, le modèle développé dans le cadre de ce projet pourra servir ultérieurement à d'autres arrondissements qui connaissent des problématiques semblables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 20 000 \$, provient du budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports (10 000 \$) et de celui du Service de police de la Ville de Montréal (10 000 \$). Ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le tableau suivant illustre le soutien financier accordé ces dernières années au CIPC pour le même projet.

Organisme	Provenance du soutien financier	Soutien accordé		Soutien recommandé 2016
		2014	2015	
Centre international pour la prévention de la criminalité	SDSS	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
	SPVM	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
	Total Ville de Montréal	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités développées par le CIPC s'inscrivent dans l'action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principaux impacts de ce projet sont l'amélioration des connaissances des pratiques en sécurité urbaine (planification, orientations et actions sur le terrain) et la mise en réseau de la Ville et de ses arrondissements, leur amenant ainsi un rayonnement international.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2016 Présentation du dossier au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Philippe PICHET, Service de police de Montréal

Lecture :

Philippe PICHET, 13 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne LEBRUN
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-12

Nadia BASTIEN
Chef de la division Relations interculturelles et
clientèles spécifiques.

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2016-10-14



Dossier # : 1167065003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 a) prendre des mesures adéquates afin que les logements soient conformes aux normes de salubrité lorsque la santé et la sécurité sont mises en cause et offrir des mesures de relogement lorsque l'évacuation ou la fermeture d'un bâtiment ou d'un logement est rendue nécessaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 34 604 \$, pour l'année 2016, à La Rue des Femmes pour la réalisation de son projet de travaux correctifs aux fenêtres et à l'ensemble du bâtiment qu'il occupe / Autoriser un virement budgétaire de 34 604 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 34 604 \$, pour l'année 2016, à La Rue des Femmes pour aider à la réalisation de travaux correctifs aux fenêtres et à l'ensemble du bâtiment occupé par l'organisme;
2. d'autoriser le virement d'une somme de 34 604 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget de fonctionnement 2016 du Service de la diversité sociale et des sports;
3. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-13 12:33

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167065003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 a) prendre des mesures adéquates afin que les logements soient conformes aux normes de salubrité lorsque la santé et la sécurité sont mises en cause et offrir des mesures de relogement lorsque l'évacuation ou la fermeture d'un bâtiment ou d'un logement est rendue nécessaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 34 604 \$, pour l'année 2016, à La Rue des Femmes pour la réalisation de son projet de travaux correctifs aux fenêtres et à l'ensemble du bâtiment qu'il occupe / Autoriser un virement budgétaire de 34 604 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Comme tout grand centre urbain, Montréal connaît la réalité de l'itinérance et la précarité vécue par certains citoyens. L'objectif principal qui guide les actions et décisions de la Ville de Montréal en matière d'errance urbaine est d'aider les personnes sans-abri à briser le cycle de l'itinérance et à sortir de la rue. Les interventions du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) prennent plusieurs formes, dont :

- l'aide aux organismes œuvrant directement auprès des personnes itinérantes;
- le soutien à la recherche et au développement d'approches concertées; et,
- la contribution à l'émergence de projets novateurs.

Dans le cadre de son soutien aux initiatives communautaires en matière d'itinérance, la Ville de Montréal participe à la réalisation de nombreux projets chaque année. Le soutien financier recommandé dans ce dossier permettra à La Rue des Femmes de réaliser les travaux correctifs aux fenêtres et à l'ensemble du bâtiment et poursuivre ainsi ses activités dans un environnement sain et sécuritaire, tant pour les employées que pour la clientèle desservie. Ce sont plus de 539 femmes en situation d'itinérance ou en grande difficulté qui transitent par cet organisme chaque année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2077 du 18 novembre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 240 000 \$ pour la réalisation de projets en itinérance à huit organismes différents, dont 30 000 \$ à La rue des Femmes de Montréal, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance

CG15 0609 du 29 octobre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 689 \$ pour la réalisation de projets en itinérance à quatre organismes différents, dont 102 960 \$ à La rue des femmes de Montréal, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité en itinérance

CE14 1646 du 29 octobre 2014

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014 - 2017 intitulé « Parce que la rue est une impasse »

DESCRIPTION

La mission de la Rue des Femmes consiste à venir en aide aux femmes en situation d'itinérance ou en grande difficulté. En 2012 et 2013, cet organisme a offert près de 14 000 nuitées d'hébergement et plus de 41 000 repas, fait 101 000 dons de vêtements et d'articles divers et effectué plus de 2 000 heures d'activités structurantes et de réadaptation, plus de 16 000 heures de consultation et de suivi psychosocial et quelque 3 600 heures d'accompagnement dans la communauté, et ce, dans le but de permettre aux femmes de se refaire une santé relationnelle.

À l'été 2014, un problème d'étanchéité au périmètre des fenêtres ainsi que des fissurations de l'enveloppe du bâtiment ont causé des infiltrations d'eau à l'immeuble occupé par La rue des Femmes. L'organisme a communiqué cet incident à son assureur et essuyé un refus de sa part. Selon lui, les dommages d'infiltration auraient été graduels et n'étaient pas, de ce fait, couverts par leur police d'assurance. L'organisme a envoyé des mises en demeure tant à l'architecte responsable qu'à l'entrepreneur afin d'obtenir réparation. Ces démarches sont restées sans réponses. Le recours aux tribunaux s'avérant une avenue trop coûteuse en temps et en ressources humaines, il a alors été décidé de faire appel à deux de ses partenaires financiers institutionnels importants soit le Centre intégré universitaire de santé et services sociaux (CIUSSS) Centre-Sud et la Ville de Montréal afin de leur demander de partager la facture du projet de réalisation des travaux dont les coûts s'élèvent à 103 813 \$.

JUSTIFICATION

L'ampleur des activités réalisées par l'organisme et le nombre important de personnes vulnérables le fréquentant font en sorte qu'il est nécessaire de le soutenir dans la concrétisation des travaux de réfection. En effet, une fois les réparations faites, les femmes fréquentant ce lieu, comme les employées, bénéficieront d'un environnement sain et sécuritaire. Ainsi, il pourra continuer d'offrir des services de qualité dans un édifice fiable et conforme aux normes du bâtiment.

Les activités proposées par La rue des femmes sont cohérentes avec les orientations du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse », adopté par le comité exécutif en octobre 2014, qui vise à réaliser des interventions névralgiques afin de répondre de manière accrue à la réalité complexe et en constante évolution de l'itinérance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du projet de La rue des Femmes pour la réalisation des travaux de réfection est estimé à 103 813 \$. L'organisme s'adjoindra d'autres partenaires financiers pour

compléter le montage budgétaire du projet, dont les coûts seront partagés de la façon suivante :

- un tiers par l'organisme;
- un tiers par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) Centre-Sud; et
- un tiers par la Ville de Montréal.

Le coût total de ce dossier pour la Ville, soit 34 604 \$, sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 34 604 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues de compétence locale devra être virée au budget du SDSS pour ce faire. Ce dossier est sans incidence sur le cadre financier de la Ville et le soutien est non récurrent. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Organisme	Projet	Soutien accordé 2015	Soutien recommandé 2016	Soutien Ville 2016 par rapport au budget du projet
La rue des femmes	« L'itinérance des femmes : l'urgence d'intervenir »	30 000 \$	N/A	N/A
	« Femmes itinérantes : centre de jour, urgence, studios, accompagnement, activités »	102 960 \$		
	« Travaux correctifs aux fenêtres et à l'ensemble du bâtiment sis au 1050, rue Jeanne-Mance »	N/A	34 604 \$	33,33 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de La rue des femmes s'inscrit dans l'action 36 du Plan d'action de développement durable de la collectivité montréalaise : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux correctifs permettra notamment à l'organisme :

- d'assurer la tenue d'activités journalières dans un espace propre et sécuritaire;
- d'améliorer la qualité de vie de ses employées et de sa clientèle;
- de cesser la dégradation des installations;
- de renforcer les liens de partenariat avec la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2016 Présentation au comité exécutif pour approbation

Octobre 2016 Versement du soutien financier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey BADY
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2016-08-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-10-12



Dossier # : 1161179012

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 9 750 \$ à l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 9 750 \$ à l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest visant à mandater des professionnels pour l'aménagement des vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier;
2. d'approuver un projet de convention à cet effet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
4. d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-11 13:34

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161179012

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 9 750 \$ à l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 20 avril 2016, le comité exécutif donnait un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Artère en chantier dans le secteur du boulevard Gouin Ouest, entre la rue De Serres et le boulevard Laurentien. Cette décision permettait le lancement des volets relatifs à l'accompagnement de la communauté d'affaires, à l'aménagement des vitrines pendant le chantier, à la réalisation de diagnostics, de plans d'action commerciaux et d'analyses relatives au cadre bâti.

Le PR@M-Artère en chantier est dédié aux commerçants et propriétaires immobiliers commerciaux qui s'unissent au sein de regroupements afin de contribuer au maintien et au développement des affaires ainsi qu'à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale des artères sélectionnées pendant des travaux majeurs d'infrastructure et une fois que ceux-ci seront réalisés.

Le présent dossier concerne une mesure d'accompagnement prévue au PR@M-Artère en chantier qui s'applique dès l'approbation du programme par le comité exécutif.

Le volet relatif à l'accompagnement de la communauté d'affaires est déjà en cours par le biais du Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089). Le présent dossier décisionnel découle de la mise en oeuvre de ce programme et concerne spécifiquement le volet relatif à l'aménagement des vitrines pendant des travaux majeurs d'infrastructure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0902 (1er juin 2016) : modifier la résolution CE15 1925 quant à l'imputation des dépenses et aux aménagements des bases budgétaires relatives au programme Réussir@Montréal-Artère en chantier.

CE16 0620 (20 avril 2016) : donner un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Artère en chantier dans le secteur du boulevard Gouin Ouest, entre la rue De Serres et le boulevard Laurentien.

CG15 0720 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la

revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) - approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

CM15 1368 (23 novembre 2015) : adopter le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089).

CE15 1925 (21 octobre 2015) : approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017 pour la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal-Artère en chantier - ajuster à cette fin la base budgétaire du Service du développement économique, à compter de l'année 2018.

DESCRIPTION

Le boulevard Gouin Ouest fait actuellement l'objet d'importants travaux d'infrastructure, ce qui rend admissible le regroupement de commerçants de cette rue à un soutien financier. L'entente de contribution financière avec l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest prévoit que le soutien offert fera l'objet de deux (2) versements égaux. En contrepartie, l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest s'engage à offrir aux commerçants du secteur visé un service d'aménagement et de décoration de vitrines et à en assumer les coûts d'ici le 31 décembre 2017.

JUSTIFICATION

En combinaison avec les autres volets du PR@M-Artère en chantier, le soutien financier relatif à l'aménagement des vitrines contribuera au maintien, à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale pour assurer le dynamisme du boulevard Gouin Ouest pendant les travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires au versement de cette contribution prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique. Leur financement est entièrement assuré par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec. Le calcul de la contribution financière de 9 750 \$ est basé sur l'hypothèse que 50 % des commerçants du secteur visé auront recours au service d'aménagement et de décoration de vitrines pour un coût moyen de 500 \$ chacun.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre parce qu'elle concerne l'aide à une association de commerçants qui est une compétence de la Ville en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M-Artère en chantier encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, le programme s'inscrit dans le principe qui vise l'aménagement de quartiers durables axés sur la mobilité urbaine durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Minimiser les effets inhérents aux chantiers majeurs qui ont débuté dans le secteur du boulevard Gouin Ouest.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue dans le cadre du présent dossier. Dans le cas contraire, les activités de communication devront respecter les obligations de l'Annexe 3 de l'entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre de l'entente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2016-10-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2016-10-07



Dossier # : 1161353007

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000\$ à l'Association des étudiants et étudiantes en génie de l'Université McGill pour l'organisation de la Conférence sur la diversité en ingénierie, CDI 2016 qui se déroulera à Montréal du 18 au 20 novembre 2016.

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 5 000\$ à l'Association des étudiants et étudiantes en génie de l'Université McGill pour l'organisation de la Conférence sur la diversité en ingénierie CDI 2016 qui se déroulera à Montréal du 18 au 20 novembre 2016;
2. d'approuver à cette fin la convention entre la Ville et l'Association des étudiants et étudiantes en génie de l'Université McGill
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-20 09:34

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161353007

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000\$ à l'Association des étudiants et étudiantes en génie de l'Université McGill pour l'organisation de la Conférence sur la diversité en ingénierie, CDI 2016 qui se déroulera à Montréal du 18 au 20 novembre 2016.

CONTENU

CONTEXTE

La Conférence sur la diversité en Infénierie (CDI) est une conférence de trois jours présentée par la Fédération Canadienne Étudiante de Génie (FCEG). Elle a pour but d'encourager la discussion et la collaboration entre étudiants et professionnels autour du thème de la diversité en ingénierie. La conférence encouragera les étudiants à mieux comprendre la diversité d'individus, de cultures et de perspectives que l'on retrouve dans le milieu des sciences et de la technologie. Ceci permettra de mieux aborder les problèmes multidisciplinaires de notre société.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Cette conférence aura lieu à Montréal du 18 au 20 novembre. Le potentiel des participants est évalué à 300 étudiants universitaires et professionnels provenant des provinces Canadiennes. L'objectif de la conférence sera de viser à changer les perspectives sur la diversité en ingénierie de manière durable, en cherchant à s'éloigner des stéréotypes isolants et mettre en place des solutions innovantes qui permettront de créer une culture d'innovation en d'équité en ingénierie.

Le plan de visibilité <Partenaire Argent> associé à la contribution comprend:

- . Trousse de bienvenue
- . Sac du délégué
- . Page entière dans le manuel du délégué
- . Logo sur le site WEB ainsi que sur les oriflammes
- . Mention sur les média sociaux
- . Participation à la foire aux entreprises
- . Deux délégués au souper de réseautage

JUSTIFICATION

La tenue de cette conférence à Montréal est l'occasion de promouvoir la Ville de Montréal dans le domaine de l'ingénierie..

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits de 5 000 \$ sont disponibles au budget de fonctionnement de la Direction générale. Ce dossier n'entraîne donc aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal. Cette dépense est entièrement assumée par le ville-centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La communauté de l'ingénierie sera au coeur du renouveau et des transformations de nos infrastructures urbaines pour les prochaines décennies.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La tenue de cette conférence à Montréal est l'occasion de promouvoir la Ville de Montréal dans le domaine de l'ingénierie civile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la contribution financière par le comité exécutif: 26 octobre.

Paielement de la contribution: fin octobre.

Conférence: 18 au 20 novembre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS
Conseiller gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-13

Normand LAPOINTE
Directeur_ adjoint au directeur général



Dossier # : 1167447001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Augmenter les crédits alloués au projet Emploi Nexus de 10 000 \$ en 2016 et de 85 000 \$ en 2017 par un réaménagement de l'enveloppe financée par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec.

Il est recommandé :

1. d'augmenter les crédits alloués au projet Emploi Nexus de 10 000 \$ en 2016 et de 85 000 \$ en 2017 par un réaménagement du budget du SDÉ financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-13 19:25

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167447001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Augmenter les crédits alloués au projet Emploi Nexus de 10 000 \$ en 2016 et de 85 000 \$ en 2017 par un réaménagement de l'enveloppe financée par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

La mission du projet d'Emploi Nexus (EN) consiste à sensibiliser et à outiller les entreprises pour les aider à combler leurs besoins en capital humain et à contribuer ainsi à la croissance des entreprises de Montréal et à l'intégration socio-économique des citoyens montréalais d'origine immigrante.

L'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec soutient la réalisation du mandat d'EN par sa prise en charge totale. Le budget est dédié à l'embauche de ressources professionnelles internes, de consultants pour des mandats spécifiques, et permet de couvrir les frais de fonctionnement reliés à la réalisation des activités prévues à son plan d'action.

Les crédits disponibles par EN en 2016 sont entièrement engagés, alors que ceux de 2017 sont essentiellement réservés aux ressources humaines de postes temporaires. Le présent sommaire décisionnel vise donc à augmenter les crédits alloués au projet EN de 10 000 \$ en 2016 et de 85 000 \$ en 2017, par un réaménagement de l'enveloppe financée par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0975 - 22 juin 2011 - Approuver la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

La réalisation du plan d'action d'EN nécessite la mise en place d'une série d'activités, d'interventions et de projets qui se répartissent en 3 volets :

- Volet 1 : Sensibiliser et outiller les entreprises montréalaises pour les aider à combler leurs besoins en capital humain avec des travailleurs formés à l'étranger.
- Volet 2 : Développer des partenariats multisectoriels et les actions de promotion et de communication.
- Volet 3 : Mobiliser et favoriser les échanges entre les employeurs et la centaine d'organismes en employabilité en vue d'améliorer des pratiques d'inclusion.

Le tableau qui suit détaille les activités, les interventions et les projets à financer ainsi que leur coût, les disponibilités financières ainsi que les besoins financiers supplémentaires pour 2016 et pour 2017.

Activités	Automne 2016	Année 2017
Volet sensibilisation, outils pratiques et formations : Conférences, formation en ligne, ateliers de formations et séances de codéveloppement.	3 279,00 \$	42 150,00 \$
Volet développement de partenariats et promotion : rencontres sectorielles, participation aux événements, promotion des outils, contenu web, portail, infolettre.	3 245,00 \$	34 250,00 \$
Volet mobilisation des employeurs : activités d'immersion avec entreprises, organismes d'employabilité, congrès, colloques, salons.	3 476,00 \$	23 600,00 \$
Total	10 000,00 \$	100 000,00 \$
Disponibilités budgétaires	0,00 \$	15 000,00 \$
Besoins supplémentaires à financer	10 000,00 \$	85 000,00 \$

JUSTIFICATION

L'augmentation des budgets 2016 et 2017 d'EN permettra de poursuivre son mandat en :

- assurant la mise en oeuvre des activités prévues en 2016;
- réalisant les activités prévues dans le plan d'action en 2017.

La réalisation des activités prévues aura pour impacts :

- de promouvoir les activités d'EN;
- de renforcer les liens avec les partenaires et les entreprises et les organismes d'employabilité;

Les effets du projet d'EN sont reconnus, notamment, par une étude réalisée par CIRANO en 2016 à la demande d'EN. Selon cette dernière, le projet EN a mené des entreprises à :

- Utiliser les subventions salariales gouvernementales pour l'embauche de travailleurs formés à l'étranger;
- Utiliser les programmes d'évaluation et de reconnaissance des compétences;
- Modifier leurs pratiques de recrutement et de sélection;
- Adapter les pratiques d'accueil et d'intégration des nouveaux employés;
- Dispenser de la formation en gestion de la diversité à leurs gestionnaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué à EN bénéficie présentement de 175 000 \$ par année de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec. Les crédits supplémentaires requis de 95 000 \$, soit 10 000 \$ en 2016 et 85 000 \$ en 2017, proviendraient d'un réaménagement de l'enveloppe de 175 M\$. Il n'y aurait aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

2016	10 000,00 \$	Virement depuis le projet "Soutien aux projets structurants - Volet agglomération " de l'enveloppe destinée à la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique. 2011-2017
2017	85 000,00 \$	Virement depuis les surplus généraux de l'enveloppe de 175 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet EN aide à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre à EN de compléter ses activités prévues en 2016 et de réaliser celles prévues en 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication d'EN doivent se conformer aux dispositions du protocole de visibilité de l'entente de 175 M\$.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les activités liées à la contribution se dérouleront entre le 20 octobre 2016 et le 31 décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Arianne ALLARD, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Arianne JUSTAFORT
Commissaire adjointe - développement
économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-04

Géraldine MARTIN
Directrice

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068

Approuvé le : 2016-10-13



Dossier # : 1164368006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter une ordonnance en vertu de l'article 62 du Règlement sur les tarifs (15-091) afin d'ajouter une offre promotionnelle à la grille tarifaire de BIXI Montréal pour la fin de la saison 2016

Il est recommandé:
d'adopter une ordonnance en vertu de l'article 62 du Règlement sur les tarifs (15-091) afin d'ajouter une offre promotionnelle à la grille tarifaire de BIXI Montréal pour la fin de la saison 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-17 16:05

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164368006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter une ordonnance en vertu de l'article 62 du Règlement sur les tarifs (15-091) afin d'ajouter une offre promotionnelle à la grille tarifaire de BIXI Montréal pour la fin de la saison 2016

CONTENU

CONTEXTE

Le système de vélo en libre-service BIXI a connu un succès sur toute la ligne en 2015. Jusqu'à 38 000 membres actifs ont utilisé ce service alors que plus de 3,5 millions de déplacements ont été effectués, soit 9 % de plus qu'en 2014. À l'heure actuelle, le service BIXI est offert dans 11 arrondissements de la Ville de Montréal de même que dans les villes de Longueuil et de Westmount.

Plusieurs faits saillants ont marqué la première moitié de l'année 2016:

- Nouveau partenaire majeur, Manuvie;
- Nouvelle promotion: les dimanches BIXI gratuits. Le dernier dimanche de chaque mois, l'aller simple est offert;
- Nouveau système et nouveau site web permettant la vente d'abonnements aux entreprises afin de valoriser les transports actifs;
- Implantation de 15 stations intelligentes permettant la location de vélo avec la carte OPUS de la STM;
- Nouvelle application mobile permettant la location directe d'un vélo;
- Journée record de l'histoire de BIXI Montréal: 30 951 déplacements le dimanche 31 juillet;
- Semaine d'achalandage historique du 25 juillet 2016 avec 182 911 déplacements.

BIXI Montréal souhaiterait maintenant ajouter une nouvelle promotion à la grille tarifaire pour la fin de la saison 2016. Celle-ci vise de façon plus spécifique la clientèle constituée des membres annuels BIXI 2016 en leur offrant un abonnement de 1 an pour la saison 2017 au tarif de 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0611 (13 avril 2016) Édicter, en vertu de l'article 62 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091), l'ordonnance no. 4 jointe au présent dossier décisionnel, afin d'ajouter une offre promotionnelle à la grille tarifaire du service BIXI pour l'année 2016;

CE16 0440 (16 mars 2016) Adopter une ordonnance en vertu de l'article 62 du Règlement sur les tarifs (15-091) afin d'ajouter des offres promotionnelles à grille tarifaire du service BIXI pour la saison 2016;

CM15 1399 (9 décembre 2015) Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2016);

CE15 1018 (27 mai 2015) Édicter, en vertu de l'article 61 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier afin de procéder à l'ajout de nouvelles promotions à la grille tarifaire du service BIXI pour la saison 2015;

CE15 0413 (11 mars 2015) Édicter, en vertu de l'article 61 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044), l'ordonnance numéro 2 afin de procéder à des ajustements tarifaires du service Bixi pour l'année 2015;

CM14-044 (10 décembre 2014) Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2015);

CM14 0839 (19 août 2014) Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) aux fins d'y insérer des rabais offerts aux utilisateurs du système de vélo en libre-service BIXI, tels qu'ils existaient l'an passé et un article visant à donner au comité exécutif le pouvoir d'adopter des ordonnances visant les tarifs du service BIXI.

CM14 0301 (25 mars 2014) Conclure une entente avec BIXI MONTRÉAL, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal et autoriser une dépense de 4 984 166 \$ à cet effet, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service; 2) Alternativement à l'acquisition des actifs prévus à la résolution CM14 0175, le cas échéant, approuver la prise en paiement de tous les actifs de SVLS; 3) Conclure une entente de subvention en faveur de BIXI MONTRÉAL et autoriser une dépense de 165 000 \$ à cet effet; 4) Conclure un contrat de prêt pour un montant de 460 000 \$ à BIXI MONTRÉAL et conclure une convention d'hypothèque afin d'en garantir le remboursement, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service; 5) Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), aux fins d'y insérer les tarifs applicables aux abonnements et à l'utilisation des vélos en libre-service BIXI; 6) Approuver deux nominations qui découlent de l'entente de gestion entre la Ville et BIXI MONTRÉAL.

DESCRIPTION

Dans le cadre de cette nouvelle promotion, l'abonnement 1 an à BIXI pour la saison 2017 sera offert au tarif de 75\$ (taxes incluses) à compter du 1er novembre, et ce, jusqu'au 30 novembre 2016.

JUSTIFICATION

La promotion offerte vise à fidéliser la clientèle constituée des membres annuels BIXI 2016 pour la saison 2017 et à permettre à BIXI MONTRÉAL d'atteindre les objectifs financiers fixés dans son Plan d'affaires 2015-2019, lequel a été déposé au comité exécutif en novembre 2014 (CE14 1795).

Les tarifs de BIXI doivent être approuvés par les instances décisionnelles de la Ville. Étant donné que le règlement 15-091 sur les tarifs de compétence locale relevant du conseil municipal pour l'exercice financier 2016 a déjà été adopté, la promotion à ajouter dans la grille tarifaire du service BIXI pour cette même année peut être adoptée par une ordonnance du comité exécutif en vertu de l'article 62 de ce même règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de l'ordonnance et la modification apportée à la grille tarifaire de BIXI MONTRÉAL pour l'année 2016 n'ont aucune incidence budgétaire pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'optimisation du système de vélo en libre-service BIXI est en accord avec les orientations du Plan d'action Montréal durable 2016-2018 adopté en juin 2016.

Le service BIXI s'inscrit dans les orientations de la Ville de Montréal pour accroître la part des transports durables et l'usage du vélo comme mode de déplacement actif. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le dossier est approuvé, les impacts seront significatifs:

- Plus grande facilité pour BIXI MONTRÉAL d'atteindre ses objectifs en terme d'abonnements, de revenus et de déplacements;
- La diversité de la grille tarifaire répond à des besoins variés et plairait davantage aux utilisateurs qui souhaitent y trouver leur compte;

Si le dossier est refusé:

- On ne répond que partiellement aux besoins exprimés par les utilisateurs;
- Les objectifs visant à fidéliser la clientèle d'une année à l'autre seraient difficiles à atteindre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

BIXI MONTRÉAL a prévu une campagne marketing afin d'annoncer aux usagers de BIXI cette nouvelle promotion. Celle-ci sera diffusée notamment dans l'infolettre aux abonnés BIXI, dans les médias sociaux et sur le site internet de BIXI. La campagne débutera le 1er novembre prochain.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

26 octobre: Adoption de l'ordonnance par le CE

1er novembre: Début de la campagne marketing et de la promotion

30 novembre: Fin de la promotion

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-28

Serge LEFEBVRE
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-10-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-10-17



Dossier # : 1163496010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er juillet 2016 au 30 septembre 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, à l'effet qu'aucune mainlevée n'a été accordée pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 septembre 2016, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-10-12 09:11

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163496010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er juillet 2016 au 30 septembre 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002.

Il s'agit du troisième rapport à être déposé aux instances pour l'année 2016. Par ailleurs, il y aura un quatrième et dernier rapport trimestriel qui couvrira la période du 1^{er} octobre 2016 au 31 décembre 2016, lequel sera présenté au comité exécutif au début du mois de janvier 2017.

Ainsi, dans le rapport, couvrant la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 septembre 2016, il est démontré qu'il y a eu une (1) décision déléguée accordée par un fonctionnaire de niveau A concerné du SGPI.

Il y a lieu de préciser qu'il n'y a aucune mainlevée accordée par le conseil municipal pour cette même période.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1260 - 3 août 2016 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 30 juin 2016, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE16 0635 - 20 avril 2016 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2016, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE12 0333 - 7 mars 2012 - Prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications.

DESCRIPTION

Dépôt du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 septembre 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu qu'un quatrième rapport trimestriel pour l'année 2016 sera présenté au comité exécutif au début du mois de janvier 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2016-10-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2016-10-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-10-11



Dossier # : 1164396017

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er septembre 2016 au 30 septembre 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :

1. de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} septembre 2016 au 30 septembre 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-14 11:33

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164396017

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er septembre 2016 au 30 septembre 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1^{er} septembre 2016 au 30 septembre 2016, il est démontré qu'il y a eu 3 (trois) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1549 - 21 septembre 2016 - De prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} août 2016 au 31 août 2016 conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} septembre 2016 au 30 septembre 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2016-10-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2016-10-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-10-11



Dossier # : 1163599001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la réponse du greffier sur la recevabilité d'un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (Faire offrir par la Ville un immeuble pour être converti en centre de santé pour Premières Nations, Métis et Inuit à Montréal)

Il est recommandé :
de prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 11 octobre 2016, sur la recevabilité d'un projet de pétition, conformément à l'article 9 de la l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056).

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-17 09:49

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163599001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la réponse du greffier sur la recevabilité d'un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (Faire offrir par la Ville un immeuble pour être converti en centre de santé pour Premières Nations, Métis et Inuit à Montréal)

CONTENU

CONTEXTE

Le droit d'initiative a été incorporé dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités en septembre 2009. Le droit d'initiative peut s'exercer sur tout objet de la compétence de la Ville, sous réserve des conditions prévues, et a pour effet de forcer la tenue d'une consultation publique.

Les règles relatives à l'exercice du droit d'initiative sont énoncées à l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056).

Le 26 septembre 2016, un projet de pétition a été déposé au bureau du greffier aux fins de demander une consultation publique sur l'objet libellé comme suit: *« Que la Ville de Montréal offre un immeuble tel l'ancien Hôpital de Tuberculose (rue Lucien-L'Allier) pour être converti en un centre de santé pour Premières Nations, Métis et Inuit à Montréal. Ce type de centre de santé existe déjà dans les grandes villes comme Toronto et Ottawa et abrite des programmes holistiques et culturellement adéquats d'après les normes provinciales sur la santé et les services sociaux. »*

Les représentants du groupe de signataires justifient l'opportunité de la consultation demandée comme suit : *« Les citoyennes et citoyens de Montréal auront l'opportunité de participer à l'élaboration d'un projet innovateur et constructif qui met en pratique les numéros 18 à 24 des 94 recommandations/appels à l'action découlant de la Commission de vérité et de réconciliation. »*

Selon les dispositions de l'annexe B du règlement 05-056, (article 9), le greffier doit faire un examen de la recevabilité du projet de pétition et en aviser la personne contact désignée ainsi que les membres du comité exécutif dans un délai de 15 jours suivant le dépôt du

projet de pétition. Une copie de la réponse transmise à la personne contact désignée doit aussi être déposée à une séance subséquente du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0878 - 22 septembre 2009 : Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités (05-056-1) aux fins d'y ajouter les dispositions sur le droit d'initiative.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet de déposer au comité exécutif copie de la réponse transmise le 11 octobre 2016 à la personne contact désignée, conformément à l'article 9 de l'annexe B du règlement 05-056.

Tel qu'énoncé à l'article 8 de l'annexe B, un projet de pétition est recevable s'il est conforme aux articles 2 à 6 de cette annexe. L'analyse de la recevabilité d'un projet de pétition consiste essentiellement à déterminer si l'objet porte sur une compétence de la Ville (a. 2), si l'objet est visé par l'une ou l'autre des exclusions prévues à l'article 3, si le nombre maximal annuel de consultations en vertu du droit d'initiative est atteint (a. 4), si les exclusions en période électorale sont applicables (a. 5) et si les conditions de forme prévues à l'article 6 sont respectées.

Bien que la Ville ne soit pas responsable de l'organisation des soins de santé, l'objet de la consultation demandée est tout de même relié aux pouvoirs que détient la Ville de louer ou d'aliéner un de ses immeubles aux fins demandées ainsi qu'à la compétence générale en matière de développement culturel et communautaire.

La personne contact désignée a été avisée de la recevabilité du projet de pétition dans une lettre transmise le 11 octobre 2016 (en pièce jointe).

À compter de la publication d'un avis annonçant la période de signature de la pétition, 15 000 signatures doivent être recueillies pour obliger la tenue d'une consultation publique. Les personnes habiles à signer sont les personnes physiques âgées de 15 ans et plus vivant sur le territoire de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Dans les 45 jours de la réponse sur la recevabilité du projet de pétition, publication sur le site internet de la Ville d'un avis annonçant le début de la période de signature

de la pétition (au plus tard le 25 novembre 2016), après informé la personne contact désignée de la date de publication retenue.

- Période de signature de la pétition de 90 jours, débutant le jour de la publication de l'avis.
- Dans les 21 jours suivant le dépôt de la pétition, le greffier doit aviser la personne contact désignée de la conformité de la pétition, eu égard au nombre de signatures requises (15 000) et au respect du délai pour recueillir ces signatures.
- Si la pétition est jugée conforme, la Ville a l'obligation de tenir une consultation publique sur l'objet de la pétition. Le comité exécutif devra alors mandater l'instance responsable de la consultation (OCPM ou une commission permanente du conseil) ainsi que l'unité administrative responsable d'accompagner l'instance de consultation.
- Dans un délai maximal de 21 jours suivant la transmission l'avis sur la conformité de la pétition, le calendrier de préparatifs et de la consultation publique doit être transmis à la personne contact désignée. La consultation publique doit se tenir dans un délai raisonnable.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne L'ANGLAIS

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Le : 2016-10-13

Avocate

Chef de division - Élections, soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-10-13